

Enjeux du Numérique en bibliothèque

Photographies : © Christophe Licoppe

DOSSIER
151

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS

- Mort et transfiguration de l'écrit19

par Lucien X. Polastron,

auteur de *La grande numérisation* (éd. Denoël, 2006)

- La crise des médiations : écho d'un colloque22

par Céline Martin,

coordinatrice Service « Démocratie et extrémismes »

EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

- La numérisation et les bibliothèques publiques24

par Bruno Merckx,

Service général Lettres et Livre

- Les EPN en bibliothèque28

par Nicolas Borguet,

Service de la Lecture publique

- Jules Destrée et Fadila Laanan, à la même croisée des chemins ? .29

par Jean-Michel Defawe,

président de la FIBBC

- La Bibliothèque royale et la numérisation des collections
patrimoniales31

par Patrick Lefèvre,

directeur général

- L'édition du savoir faire face au défi du numérique36

par Georges Hoyos,

directeur des Editions De Boeck

- La bibliothèque numérique au quotidien : aujourd'hui ou demain ? .38

par Philippe Allard,

journaliste

INTRODUCTION

Fracture numérique, blogs, webmaster, EPN, TIC, bibliothèque hybride, bibliothèque numérique, métamorphose du métier, numérisation du patrimoine, etc, etc : voilà des mots qu'on ne prononçait pas (souvent) voici vingt ans. Aujourd'hui, ils sont très courants et déterminent, en partie, l'avenir du métier de bibliothécaire, et de tous les métiers de la chaîne du Livre (auteur, éditeur, distributeur, libraire, bibliothécaire).

Dans le présent dossier, on trouvera surtout une interrogation générale sur le Numérique dans la société et en bibliothèque, notamment par le biais du brillant article de Lucien X. Polastron qui aborde la question de manière tout-à-fait originale et non conventionnelle, ouvrant ainsi des perspectives plus larges à l'action des bibliothécaires ou des autres partenaires de la chaîne du Livre.

On lira aussi un état des lieux de la question en Communauté française, grâce à plusieurs articles et au compte-rendu d'une rencontre de bibliothécaires organisée pour le dossier.

Les aspects techniques sont volontairement peu abordés : le thème du Numérique en bibliothèque est très vaste et pourra faire l'objet d'autres articles, dossiers, colloques en Communauté française. ■

F.R.



GÉNÉRALITÉS

Mort et transfiguration de l'écrit

par **Lucien X. POLASTRON**,

auteur de *La grande numérisation* (éd. Denoël, 2006)

L' unique surprise du débat sur la numérisation est qu'il aura soudain mis en lumière l'ignorance de la vraie nature du livre chez bien des gens se parant d'autorité pour en parler, que ce soit dans le monde bibliothécaire, dans la presse ou dans l'édition.

Osera-t-on rappeler ce qu'est réellement un livre ?

De la première compilation d'Homère à l'avènement prochain de l'e-book de poche, souple, pas cher – et au-delà, encore autre chose –, l'histoire des livres pourrait être vue par un œil froid comme un assortiment de brocanteur : tablettes de cire poussiéreuses, *rotuli* de papyrus, pages de veau mort-né et autres *paperbacks* bronzés par l'interaction lignine-acide sulfurique. Même si nous prenons en compte les sommets de l'édition mondiale comme le *siku quanshu* de 1782 ou quelque rare impression aldine ou encore un joli Marcel Schwob sur Japon, le livre en lui-même n'est rien qui vaille, hormis qu'il a l'honneur de former, en ses multiples avatars, un trait d'union têtue dans le tracé de l'intelligence humaine.

Au cœur des divers et jamais définitifs supports de la transmission du savoir, seul compte finalement le texte qui y est porté. À peine en effet l'auteur a-t-il le dos tourné et qu'il cesse d'y travailler, son roman, recueil de poèmes ou essai commence à germer, vivre sa vie. Le livre n'a de réalité que dans les cervelles successives qui reçoivent son impact et il gagne en théorie dès sa publication le droit de devenir une entité en soi, que rien ne pourra ou ne saura détruire entièrement. Sa lecture, sa notoriété progressive par la publicité, le bouche-à-oreille et le prêt, ou bien la sédimentation de la glose, finissent par en maçonner la stature plus solidement que les pavés de plomb ou la gravure sur Cd-rom en or massif de chez Millenium. Et on ne peut guère se tromper en disant qu'il en sera ainsi toujours, pour les *Odyssée*, *Illuminations* et *Gai Savoir* d'hier et de demain. C'est pourquoi les prises de position des deux dernières années sur numérisation et « culture » ou « droit d'auteur » (qui est d'abord celui des éditeurs) peuvent passer auprès des gens sensibles pour des tentatives d'accaparement politique et mercantile auprès de quoi la franchise un peu obscène de Google Inc. semble parée d'un parfum virginal.

Donc le livre est autre chose que le reflet de l'âme d'un pays ou une simple marchandise. Et voici que la conjoncture justement le met à nu, peut-être pour lui redonner toutes ses chances.



Ce sain postulat réinstallé en exergue, comment penser la fracassante déstabilisation que provoquent aujourd'hui dans nos vieilles habitudes de gratteurs de papier ou de lecteurs l'hypertexte et la connectique associés ?

Ne demandez rien aux écrivains : ils sont trop occupés à écrire pour penser; de leur côté, les critiques littéraires ne connaissent plus du livre que les nouveautés des attachées de presse, tandis que les libraires

rédigent en silence leur testament. Curieusement c'est dans le milieu jusque-là un peu muet de la lecture publique qu'a débuté la résonance. Un bibliothécaire – plus précisément un haut fonctionnaire au service d'une grande bibliothèque et aujourd'hui à la retraite – faisait connaître en janvier 2005 sa position toute personnelle au sujet de l'annonce des premiers contrats de numérisation signés par Google Incorporated un mois plus tôt. On sait la boule de neige et de vent qu'a entraînée sa déclaration tonitruante puis son best-seller ⁽¹⁾, relayés par une presse et un gouvernement béats. Personne d'important ⁽²⁾ n'a osé faire remarquer les nombreux biais de cette intervention : par exemple l'entreprise américaine n'a jamais dit qu'elle construisait une bibliothèque, du moins au sens classique du terme, et il est assez vain de voir, aujourd'hui en particulier, des blogs comparer à tire-larigot Google Livres et Europeana, au risque de devoir trop encenser l'un et d'écraser l'autre tout aussi injustement. Ces chantiers hasardeux sont en cours d'avancement et leurs promoteurs eux-mêmes n'ont que peu d'idées préconçues sur le résultat final. Ou plutôt ils en ont trop, mais ce ne sont pas forcément celles qui réussissent.

La plus magique des conséquences de la numérisation en vrac et à marche forcée saute aux yeux des amis du livre et des assoiffés d'instruction : une telle « doctrine ⁽³⁾ » a le potentiel de donner aux ouvrages neufs et anciens hors best-sellers une visibilité qu'éditeurs et libraires n'ont plus le désir ni les moyens d'assurer; elle rend aux publications la carrière longue qu'elles méritent parfois et exhument des rayons des œuvres perdues de vue ou inouïes dont les auteurs sont tombés en poussière bien avant le mauvais papier dont elles sont constituées; la démantèlement des droits d'auteur est de toute évidence secondaire : commencez par faire lire et lire davantage, par larges extraits à la rigueur, et nous mettrons en place le tiroir-caisse d'une manière ou d'une autre. Les premières expériences connues d'éditeurs (L'éclat à Paris ⁽⁴⁾) ou d'auteurs (Florent Latrive ⁽⁵⁾) qui offrent en ligne la lecture gratuite de ce qu'ils vendent imprimé par ailleurs semblent bien annoncer des lendemains excitants voire encourageants à ceux qui estiment que tous les livres du monde devraient posséder une URL fixe et se trouver à l'extérieur de systèmes fermés, de façon qu'ils se débusquent soudain alors qu'on ne les cherchait pas et, accessoirement, encore mieux si on cherchait quelque chose de semblable.

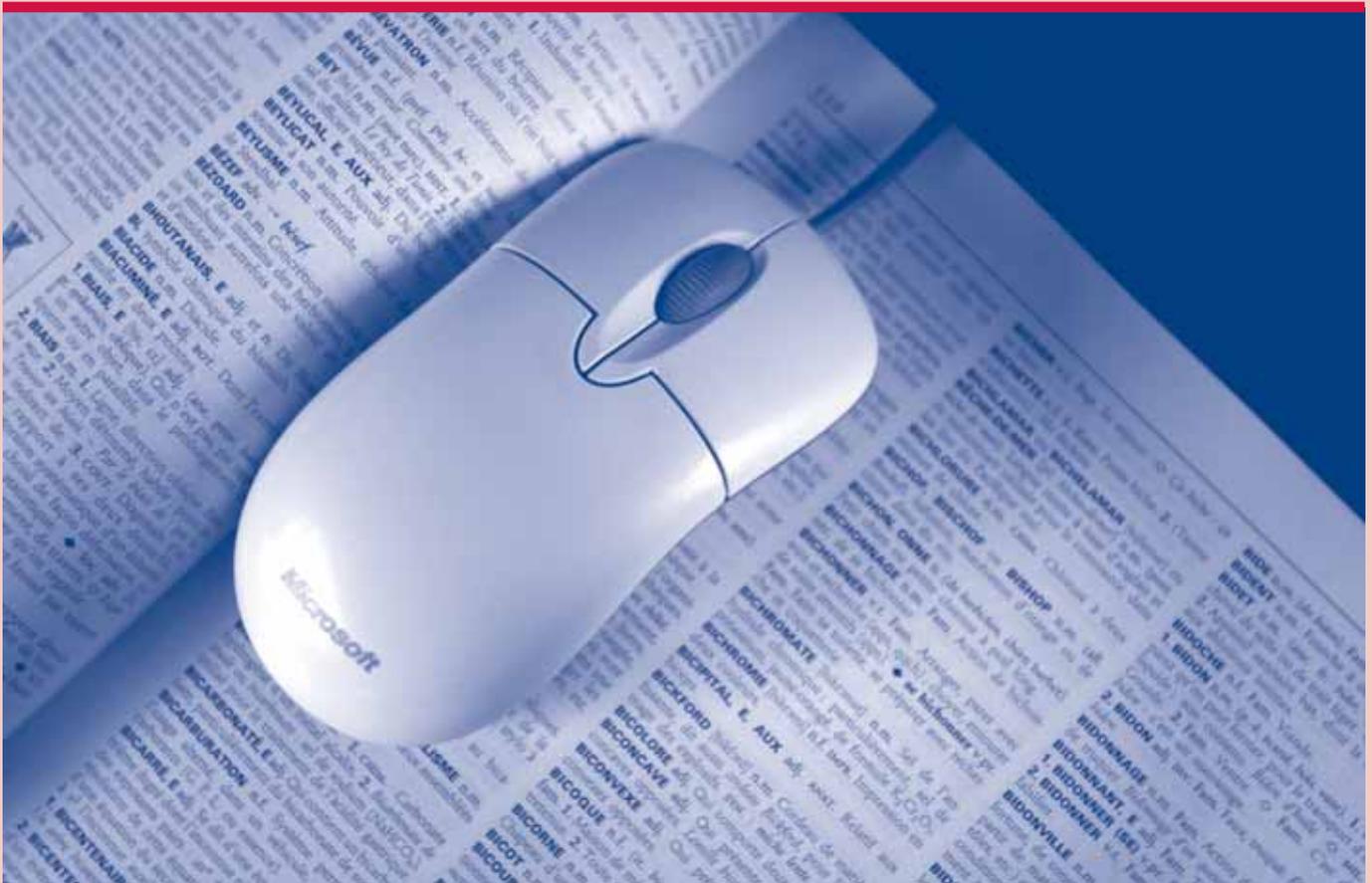
Le système fermé, c'est exactement ce que voudraient nous faire admettre comme étant indispensable les défenseurs du maintien de l'ordre sinon moral du moins bibliothécaire. Hier encore ils battaient des mains à l'érection de cathédrales de béton qui seront d'ici peu à l'abandon, aujourd'hui ils semblent paniquer devant une menace qu'ils imaginent pesant sur leur corporation, de la même façon que des « Directeurs de la Lecture » (bigre !) professent que le web doit accueillir la reproduction exacte de la chaîne physique du livre avec son chapelet d'intermédiaires parfois redondants. Tout se passe comme si les uns comme les autres ne pouvaient accepter que de nouvelles formes de transmission et d'échanges s'instaurent, que du trop neuf se crée qui remettrait en cause des prébendes et une autorité qu'ils savent sans doute fragiles ⁽⁶⁾.

Or s'il était jadis banal et inévitable de prendre le chemin de la bibliothèque même éloignée pour trouver une information désirée, il faut aujourd'hui que celui qui veut savoir ne subisse pas la contrainte rédi-

bitoire de passer par l'enseigne – pour ne pas dire la bannière – d'un établissement précis (et lequel ?) pour découvrir un début de réponse. L'instinct devient routine, pianoter est aujourd'hui le geste primal qui détermine toute action ou décision; que j'aie besoin de comprendre ce que Victor Hugo entend par « un in-quarto (...) fabriqué par des presses à boîte » dans *Quatre-vingt-treize* ou que je cherche à fixer mon opinion sur Heidegger, dans tous les cas c'est un livre qu'il me faut. Entre ces deux recherches, j'ai acheté un nouvel aspirateur. Pour cela, je n'ai pas invoqué le site Bosch ou Electrolux, mais laissé faire et laissé dire l'écran jusqu'à ce que mon choix se fasse, au bout de cinq minutes environ. De la même façon, aller baguenauder chez British Library ou chez BnF aurait pris des heures voire des après-midis pour les deux autres préoccupations, et en vain certainement. Alors que le questionnement tous azimuts du web, ratissant large, délivre en un clin d'œil à domicile à la fois les documents et leurs commentaires, du moment qu'ils y ont été mis, bien entendu, et c'est là la raison ontologique en quelque sorte de l'obligation que tout y soit, ou rien.

Le grand ennemi de ce jour, ce n'est pas un moteur de recherche analphabète en train de devenir une sorte de Super Mario du livre mais ce que l'on pourrait appeler la tendance Wikipedia, dont l'apport douteux apparaît dorénavant en haut de tout écran à la moindre question posée. Afin de contrer cette invitation facile à la faiblesse, il existe parmi les idées nouvelles apparues récemment une initiative qui n'est encore appliquée que de trop timide et molle façon : le dialogue permanent avec les bibliothécaires à tout bout de champ. *Ask a librarian* (Library of Congress), SINDBAD (BnF) et Le Guichet du Savoir (BM de Lyon) forment un commencement de réponse à bien des interrogations, voire aux angoisses mêmes que peut susciter Internet, cet univers du silence; la centupler et la généraliser serait une des meilleures façons d'ouvrir l'archive à la vie et la rendre indispensable à tout un chacun comme elle l'est déjà au chercheur. On suppose que l'esprit de sérieux de quelques vieilles barbes juge cette idée indigne du métier et que les restrictions budgétaires sans fin peuvent mettre les gestionnaires de leur côté, pourtant c'est là semble-t-il une des voies immédiates offertes à ceux qui estiment sacro-saint le devoir de transmettre. On peut rêver que, dans le calme régnant à nouveau sur la moindre bibliothèque enfin débarrassée des CD et des DVD par le téléchargement populaire, les gardiens du temple déversent sur le web leurs connaissances rares et aident un peuple d'inconnus avides à s'orienter dans la jungle obscure où s'entremêlent le pixel et le cadratin.

Auparavant et surtout, au lieu de draper la bibliothèque sur elle-même et d'en faire un bastion claironnant que notre culture est la meilleure *donc* il faut faire une queue de deux heures pour entrer dans le lieu physique ou bien attendre cent ans que les livres soient en ligne, ne devrait-on pas, très rapidement cette fois, passer un accord à titre d'essai avec les seules entreprises à même de fournir une numérisation prompte et gratuite d'un nombre considérable d'ouvrages de nos collections, en texte intégral si du domaine public, par extraits d'une page dans le cas contraire, et les jeter au fur et à mesure dans le web munis à chaque feuillet d'un tatouage et d'un lien de la noble archive qui les a fournis ? Contrairement à ce qui s'affirme, beaucoup peut être obtenu lors des négociations avec les opérateurs comme Microsoft ou Google, même l'absence de publicité collatérale. À chacun de trouver sa formule. La



Bavière, la Catalogne, la Complutense de Madrid l'ont fait et la British Library aussi. D'autres en rêvent. N'y a-t-il pas quelque BM ou BU dans nos contrées pour sauter le pas ? C'est le moment. ■

Ouvrages de Lucien X. Polastron :

- *La Grande Numérisation*, Denoël, 2005.
- *Livres en feu. Histoire de la destruction sans fin des bibliothèques*, Denoël, 2004.
- *Le papier, 2000 ans d'histoire et de savoir-faire*, Imprimerie nationale Éditions, 1999.

(1) Dont il est piquant de découvrir que la traduction en anglais est magnifiquement indexée par Google Book Search, offrant de copieux extraits et munie d'une garniture puissante de mots-clés qui en rendent la découverte par l'internaute pratiquement inéluctable. Jean-Noël Jeanneney, *Google and the Myth of Universal Knowledge: A View from Europe*, The University of Chicago Press, 2006.

(2) La seule réaction de la presse écrite se trouve dans *Le Monde* du 8 février 2005 avec « La BNF chez Google ? Chiche ! » Des opinions variées prolifèrent en revanche sur nombre de sites discrets, dont on peut citer *lafeuille* (lafeuille.blogspot.com), *Miklos* (mmdl.free.fr/blog-m/) ou *La République des Lettres* (www.republique-des-lettres.fr/).

(3) Ce que semble faire Google Inc. : tout numériser sans tri qualitatif ni préoccupation juridique car, sauf à retourner les cimetières pour retrouver des descendants d'ayants-droit, quérir des autorisations préalables rend le projet impossible ; en compensation, l'opérateur s'engage à éliminer le document du serveur sur demande justifiée. A bout d'arguments devant cette sérénité remarquable, les adversaires postillonnent que la numérisation implique une copie intégrale de l'œuvre (sans quoi la recherche par mots-clés est vaine), un acte prohibé d'emblée par le droit local.

(4) Michel Valensi, « Faut-il une grand cuillère pour signer avec Google ? », *Les cahiers de la librairie* N° 5, Paris, novembre 2006.

(5) Florent Latrive, « Un livre gratuit et payant à la fois : une expérience avec *Creative Commons* », *Les dossiers de la Société des Gens de Lettres* : La création littéraire à l'heure du numérique, Paris décembre 2006.

(6) La plus étonnante conséquence de cette façon de voir est certainement la BNE devenue BNUe alias Europeana, qui offre dans son panier : confusion des sigles, esthétique vieillotte, européanisation de l'universel, absence de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Turquie, misère financière et, surtout, présence du grand commerce (Editis) et de la schlague (SNE) comme bonnes fées. Parallèlement et pour les mêmes déraisons, on voit aussi une maison d'édition qui fut la voix de l'ultra-gauche montrer la voie du progrès en choisissant Amazon comme revendeur privilégié et, ainsi, s'engager auprès des grands industriels pour mener rapidement la librairie indépendante au néant.

La crise des médiations

par Céline MARTIN,

coordinatrice Service « Démocratie et extrémismes »,
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Dans son introduction à la deuxième partie du colloque « L'avenir du livre » (1), consacrée à « La médiation en question », Monsieur Jean Noël Jeanneney (2), modérateur des échanges pour cette occasion, soulignait le mélange de pessimisme, d'inquiétude et d'optimisme qui teintait et teinterait probablement encore les débats concernant l'avenir du livre.

Résolument tourné vers l'avenir, après avoir parlé de son projet, de « sa bataille » pour la création, l'installation, la durée d'une Bibliothèque numérique européenne baptisée « Europeana », le président de la Bibliothèque nationale de France déclarait que « tous ceux qui appartiennent à cette chaîne du livre ont un avenir magnifique comme médiateur ».

Certes, les possibilités offertes par la numérisation sont pour d'aucuns enthousiasmantes. Ainsi, le témoignage de l'ancien directeur de la Bibliothèque universitaire et d'État de Göttingen qui fait état des multiples possibles déjà actualisés par la numérisation au profit tant de la recherche universitaire que des simples lecteurs fréquentant les bibliothèques publiques. Entre autres exemples, le modèle ProPrinter en Allemagne qui donne l'opportunité, via les ordinateurs, les serveurs universitaires, de choisir un texte, une partie d'une thèse avec une autre partie d'une thèse, etc. et de proposer au lecteur son livre individuel. Le rôle de la bibliothèque est, dit-il, « d'une certaine manière la médiation entre le livre version imprimée et le livre version numérique ».

A contrario, d'autres paraissent moins optimistes. Ainsi, Daniel Renoult (3) qui, face aux transformations technologiques, culturelles, sociales et politiques, prédit un scénario de différenciation entre deux types de devenir des bibliothèques. D'une part, un devenir de déclin pour un certain nombre dont les collections ne sont pas renouvelées, dont l'offre de service est faible et l'ouverture insuffisante. D'autre part, un scénario d'usage accru pour celles qui ont une attitude extrêmement dynamique, qui sont soutenues par leur collectivité.

D'un point de vue comme de l'autre, l'identité, le rôle de médiateur est en changement, il évolue. Pour cerner cette évolution, Marcel Gauchet (4) a proposé une analyse de la question de l'avenir du livre et de ses médiateurs en la recontextualisant dans une perspective plus large de crise des médiations comme symptôme du malaise de la démocratie contemporaine. Pour lui, cette crise est générale dans la mesure où elle concerne l'ensemble des structures, des institutions qui remplissent une fonction d'intermédiaire entre la demande individuelle et l'offre collective au sein de l'espace public. Cette crise de confiance dans la capacité des structures (tels syndicats, partis politiques, ...) à représenter les intérêts des citoyens est également une crise de la représentation dont le symptôme le plus patent est la floraison des associa-



tions. Cette floraison témoigne d'un mouvement de refus des médiations au profit d'une individualisation des rapports sociaux : « À chaque cause, à chaque problème son association spécifique. Mais comment met-on ensemble toutes ces causes ? Comment hiérarchise-t-on ces problèmes ? C'est justement cette fonction là qui est en crise. Le ferment de l'association, c'est le refus de la médiation avec, en poussant le mouvement au bout, à chaque individu son association (...). »

Au niveau du livre, dans une première approche, la crise semble épargner les médiateurs (éditeurs, libraires, bibliothécaires ...) qui ne paraissent pas être directement contestés dans leur rôle. A l'analyse cependant, de façon plus profonde que dans d'autres secteurs, ce qui plane sur celui qui nous occupe est sa disparition.



Internet, nouvel espace public, permet de rendre tous les livres accessibles à tous sans intermédiaire et gratuitement. Ici, le bibliothécaire s'attache à mémoriser le patrimoine et à maintenir le réseau. Il est à l'écart de la relation du lecteur au livre. Ici, le lecteur internaute est la concrétisation de la figure de l'individu pur, hors médiation qui a un accès universel à toutes les informations et qui a une capacité de toucher le monde entier par ses productions intellectuelles sans intermédiaire. Ainsi, Internet, le média absolu, supprime toutes les autres médiations, les rend inutiles. Dans ce nouveau contexte technologique, économique et culturel, la multiplication maîtrisée des ressources remet en question le rôle de médiateur du livre. Toutefois, si le principe d'individualisation a trouvé dans ce domaine une concrétisation qui remet en question les médiations, il en fait aussi, paradoxalement émerger les limites. En effet, Internet, ce médiateur absolu, avec ses possibilités illimitées perd le lecteur qui ressent le besoin, la nécessité de repères, de guides, de médiateurs.

À l'issue de ce colloque nous étions nombreux, comme l'a souligné son modérateur, à osciller entre inquiétude pour certains aspects et enthousiasme pour d'autres. De cette incertitude de demain naît toutefois une conscience d'un destin commun, une conviction partagée par beaucoup de la nécessité de décloisonner, de mutualiser les expertises pour faire en sorte que perdure le goût de lire, le plaisir de la lecture, ou

comme l'a brillamment exposé Agnès Desarthe⁽⁵⁾, répondant à la question de savoir « Pourquoi développer le goût de la lecture ? » par ces mots : « Je constate simplement que nous vivons dans un monde éclaté, et que le livre qui est lien, qui est présence, lenteur et silence détonne. (...) quand nous tous nous lisons, nous habitons un lieu commun, et explorons une utopie qui mêle l'intime à l'universel. Ainsi, la littérature serait-elle autant un instrument d'émancipation, qu'un outil de socialisation. » ■

(1) Ce colloque du 22 février 2007 était organisé conjointement par la Direction du Livre et de la Lecture et le Centre national du Livre dans le cadre de la mission « Livre 2010 » en partenariat avec Sciences politiques et France Culture.

(2) Historien, président de la Bibliothèque nationale de France. Les actes sont disponibles sur le site Internet du CNL.

(3) Doyen de l'inspection générale des bibliothèques

(4) Directeur d'études à l'EHESS et Rédacteur en chef de la revue *Le Débat*.

(5) Écrivain

EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

La numérisation et les bibliothèques publiques

par **Bruno MERCKX**,
Service général Lettres et Livres

Depuis une dizaine d'années, le monde culturel s'interroge sur l'impact des mutations technologiques sur le monde du livre. Des termes ont ainsi connu leur vague de popularité : technologies nouvelles, contenus multimédia, e-book, digital. Aujourd'hui, l'expression en vogue est « la bibliothèque numérique ». Cette bibliothèque dématérialisée est annoncée de longue date. Elle alimente des angoisses quant à l'avenir même des institutions que sont les bibliothèques physiques, qu'elles soient scientifiques ou publiques. Elle fait aussi l'objet de toutes les attentions de la part du milieu des bibliothécaires professionnels.

Quelques bibliothèques sont référencées ci-dessous. Elles présentent un éventail de situations. La plupart accueillent des œuvres littéraires relevant du patrimoine culturel.

Il existe aussi des sociétés privées offrant des contenus en ligne, acheteables ou empruntables, qui sont donc à la frontière entre la librairie et la bibliothèque privée.

DES PROJETS PARTICIPATIFS

Ils sont les plus anciens. Ils sont l'œuvre de pionniers de l'internet et sont basés sur des contributions volontaires.

Le projet Gutenberg

Il rassemble une quantité de documents littéraires, que les associés numérisent page par page en mode texte et mettent en ligne. Il ne garantit pas de fiabilité de l'édition mais a le mérite de présenter une diversité d'œuvres.

La bibliothèque numérique universelle

Cette association avait entrepris une opération de numérisation de textes de littérature. L'initiative n'a pas été poursuivie après 2002 mais son travail reste accessible (288 textes de 101 auteurs).

Internet archive

Ce portail californien, membre de l'association OCA (*Open content alliance*) vise à constituer une bibliothèque numérique de sites internet et d'autres contenus. On y accède pour retrouver des bases de données textes, dont celle du « Million book project », rassemblant des textes apportés par les contributeurs.

Wikipedia

À côté de ses célèbres rubriques alimentées par sa multitude de contributeurs, cette encyclopédie met en ligne ça et là des œuvres littéraires libres de droit.

ICDL International Children's digital Library

Ce projet international, lancé en 2002 par l'Université du Maryland vise à présenter des ouvrages pour enfants. Un des objectifs est notamment de permettre à des enfants issus de familles en situation de migration de continuer à accéder à des ouvrages dans la langue d'origine. Le projet a fait appel aux contributions internationales. Par rapport aux ambitions initiales, 10.000 ouvrages, ce projet reste bien modeste : 250 livres issus de 18 pays. 16 livres du monde francophone, aucun de la Communauté française.

DE GRANDES OPÉRATIONS PRIVÉES

Les initiatives mixtes résultent d'accords entre grandes sociétés privées (sociétés d'informatique, fournisseurs de matériel) et des institutions publiques pour assurer la numérisation de leurs fonds.

Google recherche de livres (GRL)

Au-delà des polémiques sur le respect du droit d'auteur qui l'entourent, cette bibliothèque numérique s'enrichit chaque jour d'avantage. GRL a conclu des accords avec des bibliothèques anglo-saxonnes et espagnoles pour rendre accessible tout ou partie de leurs fonds. Les reproductions (en image) de quantité de livres anciens sont consultables. Pour les œuvres qui ne sont pas libres de droit, l'accès est restrictif. Il ne permet qu'un aperçu très sommaire du contenu, confirmant l'objectif annoncé qui est « de permettre de trouver des livres et non de les lire ». Sauf pour une recherche superficielle, ce type de consultation ne remplace pas le recours à l'original.

Le moteur de recherche Google n'est pas le seul à s'impliquer dans le défi de la numérisation. Les sociétés Microsoft et Yahoo aussi lancent des partenariats avec des institutions scientifiques pour des opérations de numérisation de masse. Cependant, elles font preuve de davantage de prudence que leur concurrent dans le domaine délicat des droits d'auteur.

DES INITIATIVES PUBLIQUES

La bibliothèque électronique de Lisieux

Pionnière de la numérisation, la médiathèque de Lisieux présente un site consacré à la littérature française et francophone du domaine public. Les œuvres sont en version intégrale, au format « texte ». La méthode de travail semble rigoureuse et fiable. Forte de sa démarche patrimoniale, la médiathèque de Lisieux organise aussi le prêt électronique de livres récents.

GALLICA.fr

Il s'agit de l'offre numérique mise au point par la Bibliothèque nationale de France. Les œuvres disponibles sont constituées de documents issus des collections de la BnF, livres, revues, journaux, photos... « 90.000 volumes imprimés en mode image, 1200 volumes imprimés en mode texte, 500 documents sonores, 80.000 images fixes ». Si Gallica fait l'objet çà et là de critiques (peu de textes numérisés en mode « texte », donc référençables en détail, caractère hétéroclite du corpus, apposition de droits d'auteur) il n'en reste pas moins qu'elle constitue une référence pour le monde francophone.

La Francophonie

Six bibliothèques nationales francophones ont jeté les bases d'un réseau francophone des bibliothèques nationales numériques afin de favoriser les échanges. La Bibliothèque francophone comprendra les grands textes juridiques fondateurs, les collections de presse, des œuvres littéraires couvrant une période déterminée...

Europeana, bibliothèque numérique européenne

Europeana s'inscrit dans l'initiative de la Commission européenne « 2010 : bibliothèques numériques ». Elle souhaite se présenter comme un portail permettant de rassembler une information actuellement éparse dans l'ensemble des pays européens. Ses objectifs sont ambitieux : « 6 millions de livres au moins seront mis à la disposition de toute personne disposant d'une connexion à internet ». Son budget annoncé est de 300 millions d'euros. Forte de son expérience avec Gallica, la Bibliothèque nationale de France s'implique de façon considérable dans ce projet. C'est d'ailleurs sur le site de la BnF qu'il est possible de consulter une maquette du projet et d'où viennent les principales informations. La participation des autres états européens se fera au travers des bibliothèques nationales respectives. À l'exception de la British Library, ces bibliothèques ont donc (du moins jusqu'à présent) renoncé à des partenariats globaux de numérisation avec des sociétés privées internationales.

EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Culture.be est le portail d'accès à l'information sur les politiques culturelles de la Communauté française. Il est à présent opérationnel et communique les actualités du secteur. Ce site devra bien sûr grandir pour devenir un outil de contact entre tous les acteurs et une porte d'entrée à la bibliothèque numérique de la Communauté française, actuellement en préparation.

La bibliothèque numérique de la Communauté française a pour vocation d'être en lien avec l'Europeana. Elle vise deux objectifs :

- la présentation de documents édités uniquement sous forme électronique, sans version papier;
- la mise à disposition du patrimoine de la Communauté française, dans toute sa diversité. En ce qui concerne le domaine du livre, on y retrouvera le patrimoine littéraire libre de droit. Les collections numérisées par l'Université de Liège (Projet « Beltext mémoire vive ») en fourniront le socle. L'ASBL Texto, basée à Liège, est chargée d'assurer le secrétariat de cette initiative, qui se voudra le correspondant communautaire de l'Europeana.

En ce qui concerne les contenus du patrimoine culturel littéraire consultables dans les bibliothèques numériques, quelques caractéristiques apparaissent.

1. L'ancienneté des documents présentés. Tous les documents disponibles sont libres de droit, sauf si l'ayant droit les a lui-même mis en ligne. Le domaine public ne s'appliquant qu'au moins après 70 ans suivant la mort de l'auteur, la création du XX^e s. est donc très peu présente. On peut donc considérer que l'on a affaire à une technologie du XX^e siècle qui est au service du patrimoine du XIX^e siècle. En conséquence, de vieilles références obsolètes sur le plan des connaissances réapparaissent et circulent à nouveau.

2. L'absence de garanties de fiabilité. Rien n'assure le lecteur que le document ou le texte numérisé est fidèle à l'original. Quand la mise en page est simplifiée, il est impossible de s'assurer de la qualité de la reproduction des textes et de la déontologie dont a fait preuve le numérisateur. Il y aurait bien des réticences à les exploiter dans le cadre d'un travail scientifique si leur contenu n'a pas été recoupé à une source distincte ou dans une édition papier reconnue. Certains évitent cet écueil en accompagnant leurs contenus de métadonnées précises relatives à la saisie des textes.

3. Le nivellement. La bibliothèque numérique procède généralement à un « nivellement visuel » des œuvres présentées par rapport à celles sur support papier. Recueil imposant ou simple essai, les écrits saisis en mode « texte » bénéficient d'une même mise en page. Même quand la numérisation se limite à la photographie des pages d'un livre, sa présentation sur écran en uniformise l'apparence. Le lecteur est ramené à sa propre réflexion sur la valeur des textes.

4. Le caractère éclectique, voire hétéroclite des contenus. Priorités obscures, mal expliquées ou fonction des opportunités budgétaires font que l'on retrouve dans ces bibliothèques « un peu de tout ». Le travail de numérisation et de mise en ligne ne résulte pas toujours d'un véritable travail de sélection, raisonné et structuré. Certains programmes sont cependant prometteurs.

5. La fragilité des initiatives. Certaines relèvent de volontés isolées qui, au fil du temps s'épuisent : les contenus ne s'enrichissent plus et la documentation finit par perdre son accessibilité. D'autres dépendent de leurs programmes budgétaires ou ne progressent pas, en l'absence d'accords sur les droits d'auteur. On peut donc bien percevoir tout l'intérêt de proposer des contenus issus d'initiatives publiques structurées et durables.



QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES OUTILS TECHNOLOGIQUES

Les ordinateurs sont adéquats pour une lecture fragmentée, pour la consultation ou pour la recherche. Ils ne sont pas adaptés à une lecture confortable, de longue durée, de plaisir ou de détente. Certains concluent de façon un peu trop définitive que le livre-papier est irremplaçable, d'autant que les appareils de lecture ont connu des échecs. On peut en effet se souvenir du « Cybook » de la firme Cytale, conçu au début des années 2000 par Jacques Attali et soutenu par le romancier Erik Orsenna. Cet outil annoncé comme révolutionnaire, et que des bibliothécaires français téméraires se sont empressés de commander n'a duré qu'un temps. Trop lourd, trop peu confortable et énergivore, le Cybook n'a pas convaincu. Néanmoins, le domaine connaît des progrès technologiques importants, même s'ils ne font plus l'objet de déclarations triomphantes.

Actuellement, les matériels portables ne permettent pas une lecture de longue durée suffisamment confortable que pour remplacer le livre-papier. La situation est identique pour les PDA (*Personal Digital Assistant*), ordinateurs de poche aux multiples fonctions. Ils permettent cependant déjà une lecture convenable de textes courts et s'améliorent constamment pour devenir plus légers, plus conviviaux et d'un coût adapté à une commercialisation de masse. En ce qui concerne les autres outils de lecture de livres électroniques, ils restent à des coûts dissuasifs et sont

difficilement disponibles. Une firme connue propose déjà un nouvel appareil « révolutionnaire », utilisant l'encre électronique et accompagné de la possibilité du téléchargement de livres sur un site grâce au partenariat d'un agrégateur (version numérique du distributeur).

L'expérience reste discrète sur le marché européen mais l'objectif se porte sur le long terme : être le premier sur un nouveau marché et imposer son propre format, auquel les concurrents futurs devront adhérer.

L'avènement du papier et de l'encre électronique ?

L'encre électronique se compose de minuscules capsules emprisonnées dans une feuille de plastique souple et remplies de microbilles noires et blanches. Des impulsions électriques forment des caractères de lecture. Le dispositif est présenté comme peu énergivore et confortable. Pour les industriels, le papier électronique est une voie d'avenir. Ils en préparent donc la production à grande échelle : à Dresde en janvier 2007, une société spécialisée dans le plastique vient d'entreprendre la construction de la première usine. Ces nouveaux outils de lecture apporteront des progrès significatifs : légèreté, multifonctionnalité (sons, images...) et encombrement réduit par rapport à l'ampleur des données disponibles. S'ajouteront des fonctions de confort : choix des caractères, annotations, surlignages etc.

Néanmoins, le livre-papier conservera toujours des avantages : il n'est pas fragile, se conserve durablement, se donne ou se prête sans formalités et fonctionne sans piles ni batteries...

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

La place des ordinateurs dans les bibliothèques, la place du document-papier, le rôle de la bibliothèque, l'avenir du métier sont des sujets qui alimentent les rencontres et dossiers thématiques du monde des bibliothèques depuis une quinzaine d'années.

Ces questions traversent autant le milieu des bibliothèques publiques que celui des bibliothèques de recherches.

Actuellement, les bibliothèques numériques ne sont pas encore très achalandées et les services de bibliothèques en ligne privés sont encore embryonnaires.

En quelques années, ils peuvent néanmoins prendre un ascendant dans les modes de recherches documentaires voire dans la lecture « loisir ».

L'évolution dépendra du moment de la rencontre entre des outils technologiques fiables et bon marché avec des contenus accessibles facilement et sans grands frais.

Le comportement du public vis-à-vis des oeuvres musicales est un exemple intéressant. En quelques années, l'apparition des fichiers numériques musicaux, de sites de téléchargement conviviaux, d'ordinateurs munis de diffuseurs de qualité et de baladeurs au coût raisonnable a provoqué un basculement des comportements et rendu obsolètes tout un pan de contenus musicaux sur supports.

Il serait regrettable que les bibliothèques publiques, dont le milieu est attentif depuis longtemps au développement technologique, soit confronté à des problèmes comparables à ceux qui se rencontrent aujourd'hui dans le domaine musical et se retrouve à gérer des stocks de papiers que plus personne ne consulte ni n'emprunte.

Les ressources en ligne se multiplient. À côté des bibliothèques numériques à vocation patrimoniale dont il a déjà été question, des distributeurs privés proposent des contenus en ligne.

Dans le monde francophone, la société Numilog propose des livres au téléchargement payant ou à la location. Elle propose des partenariats aux bibliothèques et médiathèques.

Le portail franco-belge Cairn, pour sa part, met à disposition des particuliers et des institutions de recherche plus d'une centaine de revues de sciences humaines francophones.

Cyberlibris de son côté, cible divers publics dont des familles, auxquelles elles commencent à proposer l'accès à la consultation d'un large choix de livres pour des sommes présentées comme très modiques.

Ces ressources font désormais partie du paysage documentaire. Il serait

donc logique qu'il soit possible d'y accéder depuis les bibliothèques publiques.

Sans tomber dans le délire du « tout à l'écran », la présence de l'un ou l'autre poste de travail mériterait d'être disponible au public dans chaque bibliothèque, en ce compris dans les sections locales qui ne bénéficient pas d'espaces publics numériques à proximité.

Les bibliothèques équipées qui perçoivent la demande de leur public pourraient proposer des contenus numériques disponibles par abonnement (portails de revues, bibliothèques numériques payantes...). Elles pourraient aussi consacrer un budget pour assurer certaines recherches.

Qu'il s'agisse de concurrence ou de partenariats avec de tels outils privés, l'existence d'une offre publique, avec des exigences élevées de qualité de contenu, mérite également d'être examinée. Il s'agit d'un sujet de réflexion pour le monde des bibliothécaires.

Enfin, les bibliothèques pourraient aussi entreprendre le prêt en ligne d'ouvrages récents.

Certaines médiathèques françaises l'organisent déjà, par le biais d'un partenariat avec la société Numilog.

Le développement de contenus numérisés risque de faire passer au second plan la fonction de prêteur de livres matériels assurée par les bibliothèques. Il est donc indispensable de continuer à renforcer leur rôle de conseil et leur potentiel d'opérateur culturel. Les bibliothèques ont l'opportunité de renforcer leur fonction de lieu de culture à part entière, que l'on fréquente par plaisir et pas seulement comme un centre de location de livres: un espace d'accueil, de réflexion, qui peut recevoir des animations, des expositions, des manifestations sur le patrimoine local ou sur les grands enjeux de la société...

Par rapport à d'autres lieux, les bibliothèques disposent d'une valeur ajoutée considérable. tre en mesure de donner rapidement accès, avec rigueur et compétence, à un réservoir de savoirs inépuisable.

Remarque !

Dans le présent article, on ne décrit pas deux projets importants lancés et gérés par l'Administration centrale de la Lecture publique du Ministère de la Communauté française (Service de la Lecture publique et C.L.P.C.F.), à savoir le « Catalogue collectif de dépouillement partagé d'articles de périodiques par les bibliothèques » (anciennement appelé « Rapebib »), et la « Bibliothèque virtuelle ». En effet, ces deux projets ont déjà fait l'objet de plusieurs articles dans *Lectures*, et on pourra en reparler encore. F.R. ■

Les « Espaces publics numériques » dans les bibliothèques en Communauté française : des chiffres

par **Nicolas BORGUET**,
Service de la Lecture publique

Nous avons pu signaler dans la publication consacrée à l'état du Réseau public de Lecture en Communauté française (évolution en 2004) que le nombre de postes informatiques disponibles au sein des bibliothèques avait connu une belle croissance. L'analyse des données collectées en 2005 nous permet de confirmer cette observation car le nombre de postes informatiques a continué à augmenter. En effet, il semblerait que la présence du multimédia au sein des bibliothèques soit toujours en phase d'expansion. Nul doute que cette croissance va petit à petit s'essouffler dans la mesure où la capacité des bibliothèques n'est pas infinie.

Tableau 1 : Évolution du nombre de postes informatiques dans les bibliothèques publiques de la Communauté française.

	2003	2004	2005
Nombre de postes informatiques accessibles au public	740	857	896

Même si elle n'est pas aussi importante qu'elle avait pu l'être entre 2003 et 2004, période durant laquelle nous avons enregistré une croissance de 15,8 % du nombre de postes informatiques, nous observons une augmentation de 4,6 %.

Tableau 2 : Nombre de poste en fonction du nombre de réseaux pour 2005

	Nombre de réseaux en 2005	Nombre de postes informatiques pour le public en 2005	Moyenne par réseau
Brabant Wallon	8	53	6,63
Bruxelles	16	166	10,38
Hainaut	45	278	6,18
Liège	36	268	7,44
Luxembourg	16	72	4,50
Namur	17	59	3,47
Total	138	896	6,49



Deux considérations me semblent intéressantes à mentionner pour tenter d'expliquer cette augmentation.

Premièrement, il existe une réelle volonté politique de réduire la fracture numérique. Ainsi certains efforts financiers ou subventionnements particuliers ont été consentis pour aider à la mise en place d'Espaces Publics Numériques. D'ailleurs, toujours dans cette optique de diminution de la fracture numérique, la bibliothèque a, bien entendu, un rôle important à jouer en tant que principal opérateur culturel public en termes de fréquentation. La bibliothèque doit jouer son rôle de démocratisation de la culture et des supports de diffusion de la culture.

Ensuite, l'évolution des bibliothèques et des attentes des usagers a poussé à développer des services rendus par les bibliothèques. Le poste informatique est devenu un outil indispensable pour un grand nombre de tâches qu'elles aient un rapport direct avec la bibliothèque (recherches bibliographiques, consultation des catalogues en ligne, etc.) ou qu'elles n'en aient pas (recherche d'informations, réalisation de *curriculum vitae*, communication via courriel ou « chat », etc.).

La mise à disposition de ces postes informatiques n'est réellement utile que si elle est accompagnée de séances d'initiation et de formation. C'est principalement là que se situe la plus-value donnée par les bibliothèques. Par ailleurs, si nous sommes dans une optique de démocratisation et de réduction de la fracture numérique, ces Espaces Publics Numériques n'ont un véritable intérêt que s'ils permettent à des personnes n'ayant d'ordinaire pas accès facilement à ce type de matériel d'y accéder. Il convient donc de se demander quel public fréquente ces Espaces... ■

Jules Destrée et Fadila Laanan, à la même croisée des chemins ?

par Jean-Michel DEFAWE

président de la FIBBC

Près de 85 ans séparent Jules Destrée et Fadila Laanan lorsqu'ils prennent des responsabilités politiques, dans notre pays, en matière de bibliothèques publiques. Un véritable combat, presque à contre-courant. N'est-il pas audacieux d'oser ce raccourci temporel dans un dossier traitant du numérique ? Nous ne le pensons pas et nous voudrions le prouver.

Jules Destrée, par son combat en faveur de ceux qui n'avaient pas accès aux sources du savoir de l'époque représenté par le média « livre », était d'une certaine manière un des précurseurs de ceux qui se battent pour lutter, aujourd'hui, contre la « fracture numérique ». Il voulait une bibliothèque ouverte à tous les citoyens (elle pouvait être de statut public ou privé) en complément de l'instruction obligatoire dispensée par l'école et jugeait « la restauration des forces intellectuelles et morales du pays aussi pressante que celle des forces économiques ». Un message qui a toute sa pertinence aujourd'hui encore dans notre monde balayé par les puissances de l'argent et de la publicité qui met le culturel un peu de côté. Il mit en place un réseau de bibliothèques qui, pendant de longues années, plaça la Belgique dans le peloton de tête des pays développant une stratégie d'accès de ses nationaux aux sources du savoir.

Les techniques ont certes évolué. La bibliothèque d'aujourd'hui prend, de plus en plus, un aspect hybride, au carrefour des médias de ce XXI^e siècle : de nouvelles technologies se sont développées, de nouveaux supports mais tous ont en commun un même mode de communication : l'écrit qui reste au centre de la communication. Et il faut prendre des options qui engagent le futur.

IMPORTANCE POUR DEMAIN DES CHOIX STRATÉGIQUES D'AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, Madame la ministre veut, à raison, refonder, pour la fin de l'année, la législation des bibliothèques publiques en Communauté française. Elle devra le faire, dans une situation, d'une certaine manière, plus périlleuse que celle de son prédécesseur : l'évolution des médias est telle qu'il est difficile de se montrer bon gestionnaire en prévoyant la bibliothèque que l'on rencontrera dans vingt ans. Les choix stratégiques sont donc déterminants et il ne faut pas se tromper de combat en fermant des portes qui seront celles que l'on pourrait nous reprocher demain de ne pas avoir entrouvertes plus tôt.

COUP D'ŒIL EXTÉRIEUR

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil à l'étranger sur ce qui se passe dans l'univers des bibliothèques et du numérique.

En France, d'abord. Dans l'accord signé le 1^{er} février 2007 entre Bill Gates, le président – fondateur de Microsoft et le sénateur-maire de Lyon, il y a quelque chose de particulièrement intéressant : c'est le rôle que les « politiques français » donnent aux bibliothèques publiques dans la lutte contre la fracture numérique et le fait qu'ils misent sur celles-ci comme avant-garde d'un véritable service public de la culture numérique. En effet, contrairement à ce que l'on pense, cet accord ne porte pas sur la numérisation des livres mais bien sur la formation des formateurs, c'est-à-dire des médiateurs qui accompagnent quotidiennement les usagers des bibliothèques locales afin d'être, à leur tour, des relais auprès de tous dans les quartiers. En d'autres termes, les « politiques » demandent aux bibliothécaires de rester fidèles à leur vocation première en relevant de nouveaux défis.

Dans le monde ensuite. La « razzia » de Google sur la numérisation « tous azimuts » des fonds des bibliothèques publiques et la réaction organisée de certains détenteurs des droits d'auteur sont dans une même ligne : le patrimoine des bibliothèques excite à une certaine convoitise. Et là les bibliothécaires se doivent d'être particulièrement vigilants : ils se doivent de mettre en place tant le cadre que les outils permettant de valoriser leur fonds et d'en rester les maîtres d'œuvre sans attendre que des contraintes leur soient imposées de l'extérieur.

Dans la construction d'une nouvelle législation, nous voudrions donc suggérer quatre pistes plus spécialement réservées au numérique afin de ne pas être dépassés, une fois encore, par la réalité politique et de contribuer ainsi à une réflexion prospective à ce que doit être la bibliothèque publique de demain en Communauté française.

- *Première piste : les pouvoirs publics doivent aider à la numérisation de collections et à l'installation de dispositifs de numérisation là où existent des fonds patrimoniaux.*

Les bibliothèques publiques, qui ne relèvent pas de la législation sur les musées ou celle des archives (qui les en exclut nommément), n'ont pas encore fait l'objet de l'attention du législateur sur les fonds précieux qu'elles abritent. À titre d'exemple, deux ans après les prémices d'un intérêt, la Communauté n'est toujours pas inter-



venue pour une numérisation dans cette section d'une bibliothèque publique de droit privé dans laquelle des pages retirées au cutter d'incunables du XIII^e siècle avaient fait l'objet de l'intérêt d'escrocs et que l'on retrouva dans une salle de vente londonienne à des valeurs de début d'enchères qui donnent le tournis... Communauté française, ton patrimoine fout le camp... Les avantages de cette numérisation sont importants : elle peut garantir une permanence de la qualité du document qui ne s'altère pas en fonction des copies, réduire les manipulations et donc prolonger la vie des documents, faciliter leur diffusion de même que les missions d'enseignement et d'éducation permanente.

Pour des fonds moins anciens, la numérisation et la mise à disposition en ligne, devraient concerner ce qui est localement intéressant et donc permettre aux bibliothèques publiques de l'ensemble de la Communauté d'y avoir accès. Tout un patrimoine local pourrait être remis en valeur grâce à une meilleure diffusion.

- *Deuxième piste : les pouvoirs publics doivent aider à l'acquisition de la documentation électronique nécessaire.*

Il faut négocier, pour l'ensemble des bibliothèques de la Communauté française, un droit d'accès aux grands réseaux documentaires et aux pools de journaux et de revues. Cette année une proposition de partenariat avec le CAIRN a été développée qui pourrait autoriser la consultation de 120 revues. C'est une piste séduisante même si les revues en ligne proposées sont parfois fort pointues pour une

bibliothèque publique qui n'est pas spécialisée dans les recherches en sciences sociales. Le privé a développé un produit pour les quotidiens belges : *pressbanking*. Intéressant certes mais très cher puisqu'au tarif académique, la consultation et l'impression d'un article sont facturées entre 0,15 % et 0,80 %. Ce processus va d'ailleurs à l'encontre d'un des principes fondamentaux des bibliothèques qui est le droit à la lecture et à la consultation. Aucune rétribution ne doit être payée pour consulter des livres et des revues. Il doit en être de même pour l'information numérique. Alors, pourquoi ne pas être créatif : la Communauté française soutient la presse périodique par des aides à la presse. Y aurait-il un inconvénient à demander que les producteurs aidés puissent, via *pressbanking*, offrir le service aux bibliothèques publiques à un prix très démocratique ? Par cette action au service des jeunes et des adultes, les bibliothèques aideraient à mieux faire connaître les ressources de la presse et donc assureraient leur promotion.

- *Troisième piste : les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour aider à l'acquisition de droits (et/ou à la modification de la législation) sur la propriété intellectuelle dans le sens d'une plus large accessibilité à l'information et à la connaissance dans le service public.*

Les bibliothèques publiques savent qu'elles sont dans une chaîne de l'écrit et qu'il faut que chacun puisse bénéficier des fruits de son travail. Elles comprennent mal cependant que leur action en faveur de l'écrit, spécialement en direction des plus jeunes et des plus faibles, soit peu reconnue, alors que le lectorat de demain passe par l'action positive qu'elles initient. Elles voudraient que l'on ne perde pas de vue qu'elles disposent de peu de moyens qu'elles doivent réinjecter dans des structures de gestion des droits d'auteur au détriment de l'acquisition d'ouvrages ou de médias nouveaux. Il faudrait que les nouvelles négociations autour du droit d'auteur concernant le prêt et le numérique développent un processus souple qui permette de garantir le droit de suite du créateur-auteur sur son œuvre et de l'organiser sans qu'il ne soit un obstacle pour que les collectivités puissent en bénéficier.

- *Quatrième piste : les pouvoirs publics doivent permettre la mise en place d'équipes pluridisciplinaires dans les bibliothèques.*

Est-il cohérent aujourd'hui de développer des bibliothèques sans avoir dans l'équipe un informaticien ? La législation d'aujourd'hui laisse peu de place à une souplesse des pouvoirs organisateurs pour faire face aux exigences d'aujourd'hui. Un espace de liberté est véritablement indispensable.

Voilà quatre pistes que nous voudrions ouvrir à la réflexion des décideurs de la nouvelle législation en matière de Lecture publique.

Madame la ministre est à la croisée des chemins pour bloquer ou ouvrir de nouvelles perspectives à la bibliothèque de demain. Sa vision, comme celle de Jules Destrée, doit être orientée vers l'avenir pour que le nouveau décret donne aux bibliothécaires les moyens d'être, en Communauté française, au cœur de la médiation avec les savoirs, tous les savoirs... ■

La Bibliothèque royale de Belgique et la numérisation des collections patrimoniales nationales

par **Patrick LEFÈVRE**,

directeur général de la Bibliothèque royale de Belgique (1)

AVANT-PROPOS

La Bibliothèque royale de Belgique (BRB) est la bibliothèque « nationale » d'un état fédéral comptant un peu plus de 10 millions d'habitants.

D'un point de vue général, l'enseignement et la culture ne sont plus principalement les compétences de cet état fédéral belge, mais sont devenues plus largement celles des trois communautés linguistiques et culturelles qui composent sa population. Soit une communauté flamande qui compte 6,5 millions de néerlandophones, une communauté francophone de 4 millions d'habitants (appelée Communauté française) et une communauté germanophone d'environ 100.000 personnes. Chacune d'entre elles concentre et exerce ainsi, depuis déjà de nombreuses années en Belgique, l'essentiel des compétences législatives et des responsabilités de gestion dans les domaines culturel et d'enseignement, comme pour les patrimoines « nationaux » y afférents.

Dans ce paysage ainsi recomposé, quelques grandes institutions seulement - les Archives générales du Royaume (AGR), les Musées royaux des Beaux-Arts (MRBA), les Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH), l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'Institut royal des Sciences Naturelles (IRSN), et la bibliothèque « nationale » belge, soit la Bibliothèque royale de Belgique (BRB) - continuent encore à fonctionner avec un patrimoine et des compétences culturelles et éducatives, au niveau et donc dans le cadre de l'exercice des compétences du gouvernement et des ministères de l'état fédéral belge, ici essentiellement confiées au ministre fédéral de la Politique scientifique.

Le maintien comme la continuation des activités au niveau fédéral de ces grandes institutions scientifiques, patrimoniales, culturelles et documentaires sont périodiquement remis en question, mais le traumatisme laissé par certains divorces antérieurs, comme celui en 1968 du partage des collections de la bibliothèque de l'université de Louvain, contribue aussi à la survie d'importantes solidarités intercommunautaires. La conscience de l'importance du maintien de passerelles et d'une unité identitaire d'image, de représentation et d'interface au niveau européen, et plus largement international, porte même en elle la potentialité d'un renforcement au niveau fédéral de ces institutions, et ce désormais et bien davantage qu'auparavant, en complémentarité et en parallèle des établissements créés par l'émergence des communautés linguistiques flamande, française et germanophone.

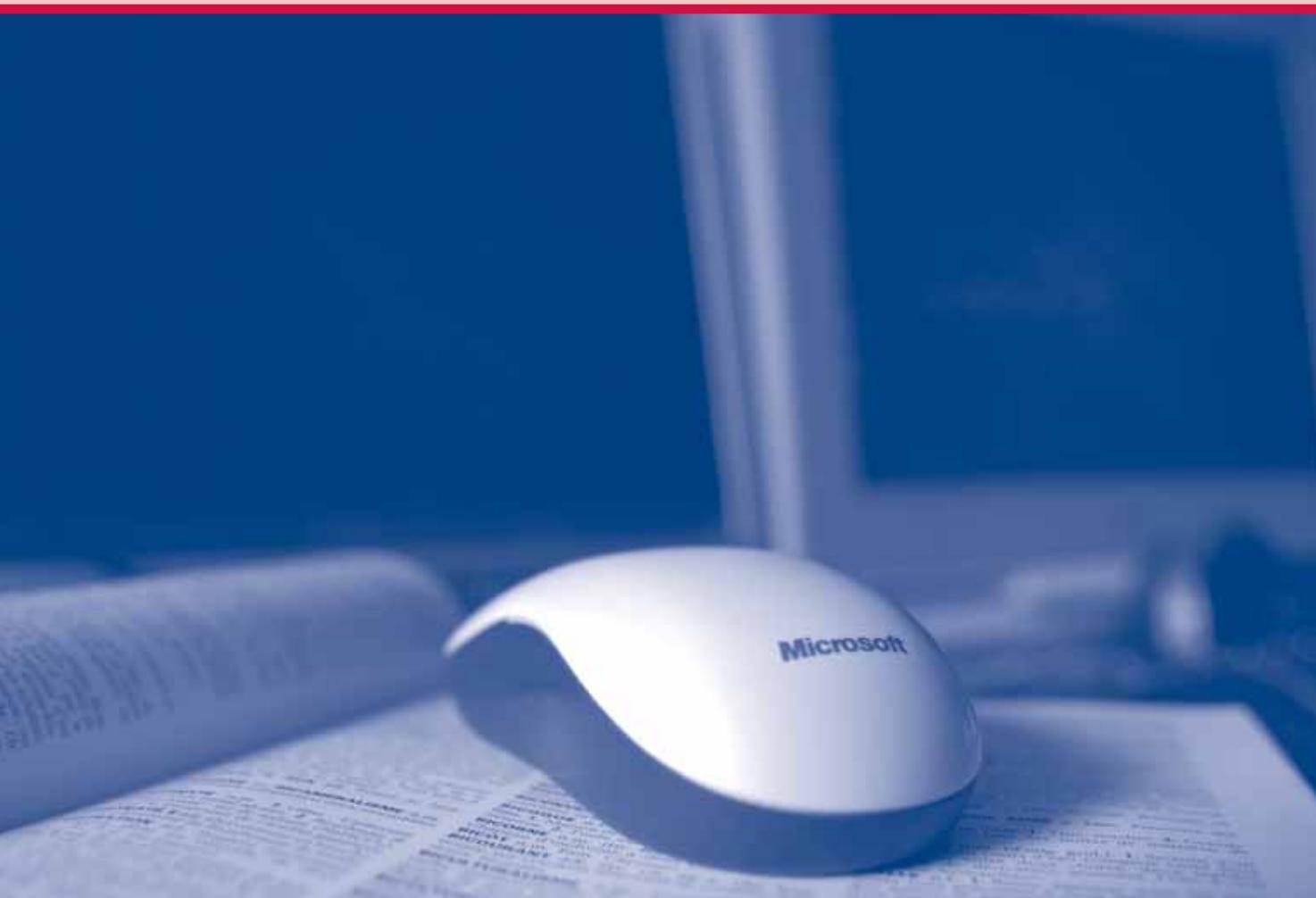
On l'a compris : une telle évolution exige de la Bibliothèque royale de Belgique un effort particulier de dynamisme et d'inventivité pour conserver une place ainsi qu'une utilité reconnue et fédératrice, aussi bien dans ce « paysage » belge ainsi reconstitué, qu'à l'extérieur de celui-ci, comme principal interlocuteur « belge », que ce soit au sein du CENL et du CDNL, ou plus directement par rapport aux attentes de ses principaux partenaires européens que sont les autres bibliothèques nationales européennes.

Hors la Bibliothèque royale de Belgique, les autres grandes bibliothèques belges sont donc toutes, pour ainsi dire, liées aux universités établies dans de grandes villes comme Bruxelles, Gand, Anvers, Liège, Louvain, Louvain-la-neuve, et Mons, dépendant ainsi, les unes de la communauté flamande, et les autres de la communauté française de Belgique. Ce n'est donc qu'étroitement avec elles, dans le respect de l'identité de chacune et le plus souvent sur un pied d'égalité, que la Bibliothèque royale de Belgique se positionne aujourd'hui. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons jouer un rôle d'importance, que ce soit pour constituer un catalogue unique et un outil de référence « national », ou envisager de mener et d'aboutir, dans une perspective tout aussi « nationale », à la numérisation des patrimoines des bibliothèques de Belgique. Et ce dans une approche multilingue et qui prend en compte des ambitions, des rythmes et des priorités communautaires, le plus souvent non synchronisés et parfois différents.

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE ET LA NUMÉRISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES NATIONALES QUI LUI SONT CONFIEES

Préalable à une poursuite vraiment ciblée et réfléchie de la numérisation des collections patrimoniales qui lui sont confiées, l'achèvement dans l'urgence de ses catalogues et inventaires est une des principales priorités actuelles de la Bibliothèque royale de Belgique.

Une bonne partie des catalogues, inventaires et autres fichiers sur support « papier » de la BRB ont déjà été informatisés ou sont déjà produits sous une forme informatique depuis un certain temps. C'est le cas des « ouvrages belges » et des « ouvrages étrangers » repris dès leur acquisition dans le « catalogue général », et ceci respectivement depuis 1975 et 1985. C'est aussi le cas des collections du « Center for American Studies » et la plupart des publications conservées par les



sections « spéciales » (manuscrits, cartes et plans, réserve précieuse, journaux et périodiques, monnaies et médailles, musique, documents officiels). Mais pour les fichiers plus anciens, la première des priorités reste, lorsqu'il n'existe encore aucun inventaire sous quelque forme que ce soit, de le réaliser sans plus tarder. Dans le meilleur délai, la BRB évaluera le travail qui reste encore à effectuer pour ce faire, et définira le planning de son exécution.

Une autre priorité est celle de poursuivre le développement du « catalogue rétrospectif » par « rétrocatalogage » des anciens fichiers. Sa réalisation est déjà partiellement réalisée par la BRB : avec l'aide de l'Europe et de la Loterie nationale, 350.000 fiches ont été ainsi « rétroconverties » par la firme française Jouve, et intégrées en 2002-2004 dans le catalogue informatisé de la BRB. La rétroconversion de 200.000 autres fiches est commandée auprès de la même société Jouve. La BRB continuera d'en faire un de ses principaux objectifs.

Un autre aspect du développement du catalogue rétrospectif, est la poursuite d'une saisie « à la main » de fichiers plus petits que ceux de la grande salle de lecture générale : journaux et périodiques, dessins, estampes, monnaies, cartes et plans..., mais aussi l'inventaire de l'ancienne bibliothèque des moines « Capucins » récemment rachetée par

la BRB, et le catalogue des incunables et de leurs provenances, et ainsi introduits par différents services dans de petites banques de données distinctes. Tout en s'attachant à achever sans tarder ce travail, la BRB s'efforcera de regrouper au plus tôt ces diverses petites banques de données dans le catalogue informatisé de la BRB, ainsi que la mise en ligne des images existantes qui ne nécessitent plus de prise de vue.

Le software VUBIS utilisé depuis 1994 comme système de gestion « bibliothèque » de la BRB est une « version spéciale » plurilingue fondée sur une structure « d'autorités » qui lui est propre. Largement dépassé, l'actuel système ne permet plus de suivre les innovations techniques, et de nouvelles versions ne peuvent plus être implémentées du fait que la version de la BRB s'est beaucoup trop écartée de la version standard de VUBIS, l'institution l'ayant elle-même directement adaptée, avec l'ajout, par exemple, d'une interface réseau « maison ». Le nouveau système de gestion « bibliothèque », qui le remplacera d'ici peu, règlera au mieux le problème des différents formats, « niveaux de description » et intégration des données musicales, mais permettra surtout une conversion facile de ce qui a été codé jusqu'à présent dans le système VUBIS vers le standard international bibliographique MARC 21. L'incompatibilité non solutionnée jusqu'il y a peu par la BRB de « son » mode de codage VUBIS avec le standard international UNIMARC préconisé par

l'IFLA a contraint l'institution à freiner sa participation au projet UNICAT, un portail unique devant assurer l'accès en 2007 en Belgique aux catalogues informatisés de la BRB et des bibliothèques de cinq des principales universités belges (ULB, UCL, RUG, UIA et KUL), de même qu'à décliner plusieurs autres propositions de collaboration internationale, notamment de la Bibliothèque Nationale de France et de la « Koninklijke Bibliotheek van Nederland » qui auraient été importantes pour la BRB, mais auxquelles celle-ci n'a pu répondre, ses données bibliographiques n'étant pas disponibles dans un format international standard.

La participation à la *Bibliothèque numérique européenne* que la BRB s'attache à développer dans le même esprit « bibliothèque de recherche » que la contribution française de « Gallica », privilégie les documents les plus précieux et les plus menacés.

En collaboration avec la maison d'édition Brepols, deux CD-ROM reprenant 3.000 copies « images » (avec base de données en français) de manuscrits issus de l'extraordinaire et très précieuse bibliothèque des ducs de Bourgogne ont déjà pu être réalisés. Et à peu près 1.000 autres images reproduisant d'autres documents de cette « librairie » sont aussi dès à présent numérisées. Les éditions Brepols se déclarent prêtes à terminer ce travail (6.000 images en tout) dans les trois prochaines années.

La BRB a aussi conclu une convention avec l'IRPA, l'institut royal belge du patrimoine artistique, pour numériser sur place, quatre ou cinq fois par an, les manuscrits autres que ceux de la Bibliothèque de Bourgogne. À peu près 1500 images ont pu être numérisées ainsi à ce jour. La BRB poursuivra cette collaboration, en privilégiant un traitement accéléré de l'ensemble des 10.000 manuscrits (soit à peu près 250.000 images) restants.

Du point de vue des documents les plus menacés, seront numérisés le plus rapidement les journaux de la BRB d'avant 1944 non encore microfilmés. Près de 500 des 3000 titres conservés par la BRB sont déjà microfilmés. La poursuite d'une copie de substitution et de sauvegarde de l'information comprise dans ces journaux est une des principales priorités de la BRB. Un financement de 2,3 millions d'euros récemment apporté par l'état fédéral belge à la BRB associée au CEGES (Centre d'études et de Documentation Guerres et Sociétés contemporaines) permettra d'engager ce programme d'ici peu par une numérisation rapide sur le court terme de 30 titres de la presse belge, ainsi qu'une partie substantielle de la presse belge clandestine et censurée des deux conflits mondiaux.

Jusqu'à présent, la BRB n'a guère entrepris la numérisation des autres imprimés. Quelque 15.000 brochures datant du XIX^e siècle ont bien été numérisées par une firme privée. Mais la qualité des images n'est guère satisfaisante, et celles-ci ne sont que très basiquement indexées.

Toujours du point de vue des documents les plus menacés, la BRB a commencé la numérisation d'une partie de sa collection d'affiches, ainsi que de ses cartes, atlas et plans les plus fragiles ou les plus demandés. De même et sans plus attendre, la BRB entreprendra, comme une autre de ses priorités, la numérisation des 60.000 documents sonores (30.000 heures) de sa section « musique ».

RENFORCEMENT DES SYNERGIES ET DES COLLABORATIONS ENTRE LA PRINCIPALE BIBLIOTHÈQUE FÉDÉRALE (BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE) ET LES PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES LIÉES AUX COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES DE BELGIQUE (UNIVERSITÉS, GRANDES VILLES...)

Jusqu'il y a peu, la Bibliothèque royale de Belgique définissait assez strictement son positionnement et ses participations, comme bibliothèque nationale dans le cadre de la fédéralisation progressive de l'Etat belge, en s'appuyant sur le principe d'« un euro contre un euro », c'est-à-dire que chaque action de sa part, dans le sens d'un des deux groupes linguistiques principaux de Belgique, devait nécessairement appeler et s'accompagner d'un intérêt identique pour l'autre communauté linguistique.

Aujourd'hui, au lieu de s'obliger ainsi coûte que coûte et parfois jusqu'au ridicule à une telle politique, la Bibliothèque royale de Belgique développe et poursuit des actions qui ne sont plus obligatoirement toujours symétriques, considérant que c'est plutôt globalement que l'équilibre vers les deux Communautés doit être maintenu.

Beaucoup de problèmes se résumant finalement à un manque réciproque de connaissance et de contacts, nous avons décidé de centraliser auprès d'une personne par communauté linguistique l'ensemble des relations entre la Bibliothèque royale et cette communauté.

Ces coordinateurs « spéciaux » dialoguent souvent avec la Direction de la Bibliothèque royale, qui dispose ainsi d'une « antenne » dans chaque Communauté et essaie de jouer son rôle de point de rencontre fédéral.

Pour chacune des Communautés, suivent quelques exemples qui montrent à la fois les difficultés et les possibilités d'une telle collaboration avec les différents groupes linguistiques d'un pays fédéral.

La Communauté flamande

Le Conseil Interuniversitaire flamand (VLIR - Vlaamse interuniversitaire Raad), organe autonome de concertation des six universités flamandes, a constitué en 1984 un « Groupe de travail sur les bibliothèques universitaires ». Plus tard, en 1992, ce groupe de travail s'est converti en une association sans but lucratif indépendante, le VOWB (Vlaams Overlegplatform inzake Wetenschappelijk Bibliotheekwerk – Plate-forme flamande de concertation des bibliothèques scientifiques), au sein duquel d'autres bibliothèques scientifiques de Flandre ont été admises. La Bibliothèque royale de Belgique, soit la bibliothèque « nationale » belge, y est aussi désormais invitée.

L'activité principale du VOWB est la formation d'un consortium d'achat de périodiques électroniques sous le nom d'ELEKTRON.

Mais l'actualité est ailleurs : aussi bien dans l'organisation flamande qu'à la Commission « Bibliothèques » du CIUF (Conseil Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique), que j'évoque ensuite, c'est surtout de la conservation partagée des périodiques dont on parle actuellement.

Les raisons principales en sont le manque d'espace de stockage des livres que les bibliothèques connaissent de plus en plus. En outre, dans un petit pays comme la Belgique, nos bibliothèques se situent au maximum à quelques dizaines de kilomètres l'une de l'autre. La question se pose alors de l'efficacité réelle de conserver séparément les mêmes vieux périodiques. Dans les sciences exactes par exemple, les numéros un peu anciens ne sont pour ainsi dire plus consultés par les étudiants et les chercheurs, une évidence renforcée par l'arrivée des périodiques électroniques.

Pour la bibliothèque nationale d'un pays fédéral se trouve là, à mon sens, une tâche importante : aider à la conservation et à la mise à disposition des collections les moins fréquemment consultées au sein des différentes communautés.

Il ne s'agit pas de conserver tous les périodiques dans une bibliothèque centrale gigantesque, mais de définir une politique globale et explicite de conservation partagée d'un exemplaire par titre pour toutes les bibliothèques flamandes.

Les collections des six universités flamandes et de la Bibliothèque royale pourraient progressivement constituer ainsi une sorte de collection virtuelle « flamande », où chaque institution s'engagerait expressément à ne plus désherber, pour son compte, un certain nombre des titres concernés, et pour lesquels elle deviendrait le seul exemplaire de référence à ainsi conserver sur son support d'origine. La mise à la disposition des lecteurs se ferait via le scannage et l'envoi électronique des articles demandés.

Avec le temps se développerait ainsi en Flandre une archive numérique des articles fréquemment consultés.

Un autre exemple d'implication distincte de la Bibliothèque royale de Belgique en communauté flamande est son étroite participation récente en tant qu'institution à la VVBAD (Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-Archief-en Documentatiewezzen – Association flamande de bibliothéconomie, archivistique et documentation).

Jusqu'il y a peu, la Bibliothèque royale n'y était représentée qu'indirectement, via la participation à titre individuel de certains de ses bibliothécaires néerlandophones. Notre coordinateur néerlandophone y représente désormais l'Institution... ce qui nous permet d'y exercer désormais une influence réelle.

Association professionnelle, la VVBAD essaie de défendre les intérêts de ses membres et de les informer par l'organisation de journées d'études et la publication d'une feuille d'information et d'un véritable périodique professionnel, mais la VVBAD a aussi par ailleurs pour mission d'organiser une concertation structurelle entre les bibliothèques publiques, scientifiques, les centres de documentation et les archives, et cette concertation vise évidemment aussi une nouvelle politique solidaire de sauvegarde et de diffusion du patrimoine par une mise concertée et en commun des moyens disponibles pour mieux coordonner et accélérer sa numérisation.

Comprenant toute l'importance du rôle fédérateur de la VVBAD, le Gouvernement flamand a vite conclu un accord de gestion avec cette association au terme duquel celle-ci reçoit un subside, et s'engage, ainsi à titre indirectement officiel, à organiser une concertation intersectorielle et à stimuler la coopération de tous les acteurs flamands concernés.

Cette implication institutionnelle nouvelle de la Bibliothèque royale de Belgique dans des dynamiques flamandes comme le VOWB et la VVBAD doit encore être largement élargie. Dans plusieurs projets ainsi développés en Flandre, la BRB reste encore insuffisamment engagée.

Ainsi, par exemple, le Short Title Catalogue – Flanders (<http://www.stcv.be>), une bibliographie en ligne de toute la production de livres flamands des origines à 1800, fruit d'une collaboration entre la ville d'Anvers et les universités de Gand, Anvers et Leuven.

La banque de données, accessible gratuitement par Internet, ne contient actuellement que des informations sur les auteurs, illustrateurs et imprimeurs du XVII^e siècle. On y trouve toutefois de nombreuses vues numérisées des pages de titre.

La Bibliothèque royale n'est pas partenaire du projet... bien qu'elle possède la plus grande collection belge d'imprimés du XVII^e. Il s'en suit que si ce projet prétend à l'exhaustivité, il devra d'une manière ou d'une autre prendre en compte le patrimoine fédéral, ce qui n'est pas encore le cas.

« Biblia Sacra » est un autre projet dont la Bibliothèque royale de Belgique n'est pas partie prenante, mais pour lequel sa collection est intensivement exploitée.

Coopération entre les universités de Leuven et d'Amsterdam, en raison de la communauté de langue entre la Flandre et les Pays-Bas, « Biblia Sacra » propose des descriptions détaillées de bibles imprimées dans les anciens Pays-Bas pour la période 1477-1553, et 15.000 vues numérisées de pages de titre ou d'autres matériaux documentaires intéressants.

Une bonne partie des pièces ainsi décrites et numérisées proviennent des collections de la Bibliothèque royale de Belgique, où les collaborateurs du projet effectuent leur travail de numérisation sous la supervision du personnel scientifique de la BRB.

La Communauté française

La collaboration de la Bibliothèque royale avec la Communauté française de Belgique et ses bibliothèques universitaires s'organise principalement autour de la participation de notre Bibliothèque nationale à la Commission « Bibliothèques » du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF). Celui-ci est un organisme d'intérêt public qui regroupe depuis 2003 les neuf universités francophones de Belgique. La Commission « Bibliothèques » a pour membres



les bibliothécaires en chef et, à titre d'invité permanent, le directeur général de « la Royale ».

La Commission « Bibliothèques » du CIUF a pour mission principale de mettre en œuvre des projets de collaboration entre bibliothèques universitaires francophones, de prendre position sur les questions relatives à l'organisation des bibliothèques universitaires et à la documentation en général et de représenter ses membres dans différentes instances nationales et internationales.

À ce titre, la Commission « Bibliothèques » du CIUF est, comme le VOWB l'est pour la Communauté flamande, le relais en Communauté française de la « Conférence nationale des Bibliothécaires en Chef », dont fait également partie la Bibliothèque royale Belgique, et qui poursuit également ainsi distinctement quelques grands projets à l'échelle belge, comme l'organisation du prêt entre bibliothèques (PIB) et la commande de photocopies (module IMPALA), la gestion du catalogue ANTILOPE des périodiques scientifiques de Belgique, et le nouveau projet de consultation en ligne des catalogues des bibliothèques belges (UNICAT).

Organe de coordination pour la participation des bibliothèques francophones belges aux organismes de coopération de la francophonie, la Commission « Bibliothèques » du CIUF est encore le maître d'œuvre de l'ASBL « Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de

Belgique » (BICFB) dont l'objectif est l'acquisition en commun de nouvelles collections électroniques et qui est donc l'équivalent francophone d'ELEKTRON en Flandre.

La Commission « Bibliothèques » du CIUF développe la concertation et la collaboration à travers des groupes de travail spécialisés. Un de ceux-ci, auquel la Bibliothèque royale est étroitement associée, travaille activement sur différents projets liés à la numérisation, dont le principal objectif est d'éviter de bien inutiles doublons... Parmi les principaux projets déjà ainsi engagés: l'établissement d'un annuaire national de la numérisation qui identifierait les initiatives et projets de numérisation dans les Communautés et au niveau fédéral; la constitution d'un inventaire des livres déjà numérisés dans les différentes institutions; la numérisation de la vénérable « Biographie nationale de Belgique », l'inscription des membres de la Commission « Bibliothèques » du CIUF et donc de la BRB dans le programme MINERVA soutenu par la Commission européenne et visant à recenser et coordonner les initiatives de numérisation en Europe... ■

(1) En collaboration avec Jan Pauwels, Lucien Reynhout et Alain Goossens, collègues à la BRB.

L'édition du savoir face au défi du numérique

par Georges HOYOS,
directeur-général des Editions De Boeck

Depuis quelques années, avec les progrès étonnants des technologies de l'information et de la communication, l'émergence de ce qu'on appelle désormais, à tort ou à raison, « la société de la connaissance » est un fait. Des cybercafés de Kinshasa aux laboratoires du Massachusetts Institute of Technology, l'internaute peut avoir accès à des millions de documents susceptibles, à un titre ou à un autre, de contribuer au renforcement de ses connaissances, qu'elles soient scientifiques ou élémentaires, pointues ou générales.

Suite à ces développements, le monde de l'édition du savoir, sur lequel reposent en grande partie la conception et la production des supports du transfert des connaissances, est entré dans une phase de mutation rapide, sans égal depuis la découverte de l'imprimerie, il y a maintenant plus de cinq cents ans.

DES OPPORTUNITÉS

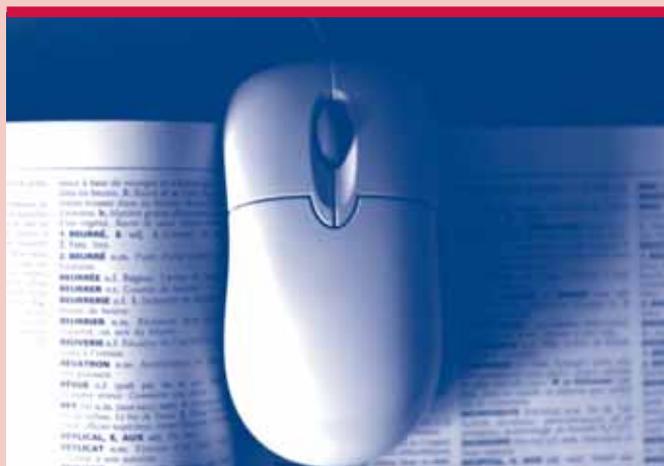
Pour les éditeurs, cette mutation est porteuse de changements profonds qui peuvent être autant d'opportunités comme :

- l'amélioration de la visibilité des œuvres et des auteurs;
- la diffusion des contenus vers des publics éloignés, inaccessibles pour le support papier pour des raisons de coûts ou logistiques;
- une meilleure exploitation du fonds en prolongeant l'accès à des contenus qui seraient autrement retirés des rayons;
- en la segmentant en fonction des publics;
- une meilleure réponse à la demande des lecteurs/utilisateurs, notamment par une mise à jour rapide et quasi permanente des contenus ou par une meilleure segmentation de l'information en fonction des publics.

DES RISQUES

Cette mutation comporte, cependant, des risques réels qui résultent :

- du poids considérable et inévitable de l'investissement qu'il soit *humain* (des ressources humaines toujours plus qualifiées, toujours plus performantes), *matériel* (des exigences « outils » toujours plus contraignantes), *financier* (des moyens financiers toujours plus lourds);
- de l'incertitude quant au modèle économique et au rythme de l'évolution, imposant une difficile gestion de la transition papier – électronique ou le maintien en parallèle des deux supports avec une rentabilité



bilité déclinante pour le papier compte tenu de la réduction des tirages et une rentabilité incertaine de l'électronique;

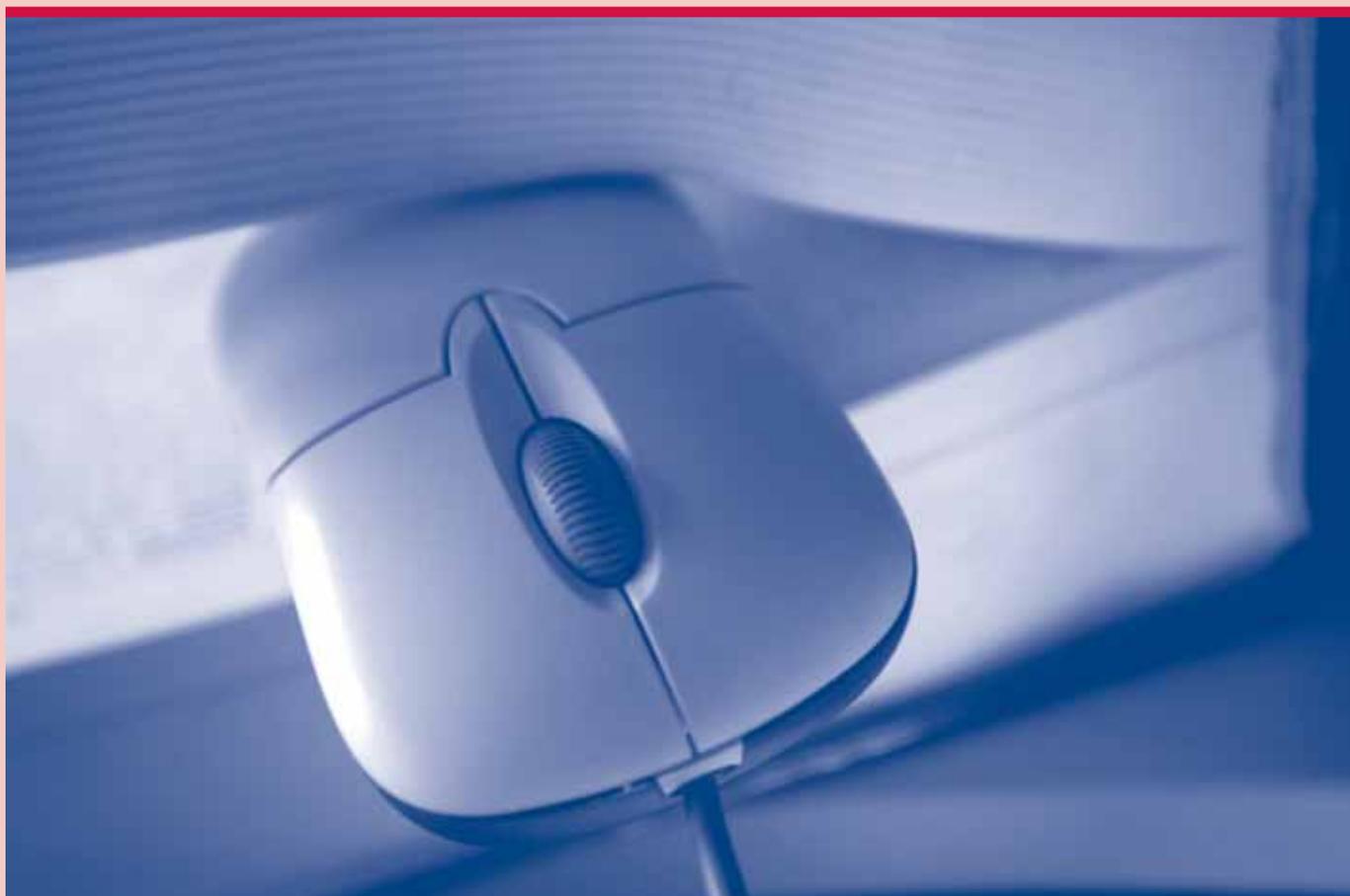
- de la concurrence croissante entre éditeurs « classiques » de contenus, producteurs d'informations gratuites et nouveaux acteurs financés par la publicité;
- de la revendication du gratuit notamment en provenance du monde scientifique;
- de la modification des rapports de dépendance et d'innovation au sein de la chaîne du livre, avec des risques graves de perturbation (distribution électronique vs distribution logistique avec les risques que cela comporte pour des emplois moins qualifiés).

DES DIFFICULTÉS

À ces risques importants s'ajoutent un certain nombre de difficultés dont certaines sont universelles puisqu'elles tiennent, par exemple :

- à l'évolution rapide des technologies qui contraint non seulement à faire le bon choix mais aussi à faire le bon choix au bon moment tout en assurant une veille technologique permanente;
- à l'importance considérable des efforts de formation à réaliser tant en interne qu'à l'égard des équipes d'auteurs dont les modes de collaboration sont appelés à évoluer tant au niveau des outils à utiliser qu'à celui des rythmes de travail.

En Communauté française de Belgique, cette mutation intervient, en outre, dans un contexte public peu favorable. En effet, alors que les politiques publiques exercent, inévitablement, une influence déterminante



non seulement sur la taille et le comportement du marché de l'édition du savoir à travers le financement des institutions d'enseignement, la formation des maîtres et l'élaboration des programmes d'enseignement, celles-ci s'avèrent aussi importantes pour favoriser l'accès financier des opérateurs aux nouvelles technologies.

Or, force est de constater :

- l'absence de politique du livre en Communauté française en dépit des demandes répétées formulées en ce sens, avec des propositions concrètes à la clé, depuis plus de 15 ans par le Conseil du livre;
- l'inexistence d'un programme structuré d'accompagnement des acteurs (auteurs et éditeurs);
- l'absence de formation et de moyens pour, dans les lieux d'enseignement tous niveaux et tous réseaux confondus, acquérir les outils de transmission du savoir, sur supports traditionnels ou numériques;
- l'absence du secteur des nouvelles technologies de la communication dans les priorités de développement définies par la Région wallonne (ex : le plan Marshall).

DES RÉPONSES

Dans un tel contexte, relever le défi du passage au numérique est une véritable gageure dont les axes peuvent être les suivants :

- les partenariats professionnels, comme :
 - la création de la société Cairn en mai 2005 à l'initiative de De

Boeck et de l'Université de Liège, qui associe également trois éditeurs français, Meusinvest et la Bibliothèque nationale de France pour permettre aux revues de sciences humaines en langue française d'être accessibles via internet (130 revues accessibles en mars 2007);

- l'accord intervenu fin 2006 entre quatre éditeurs juridiques belges (Bruylant, Intersentia, La Charte/Die Keure et Larcier) pour rendre interopérables leurs portails d'accès à des contenus juridiques que sont Jurisquare et Strada;
- le programme marketing « Google Recherche de livres » (à ne pas confondre avec les programmes Google News ou Google Library project) qui permet d'assurer une visibilité mondiale aux ouvrages et aux auteurs;
- la *numérisation* progressive des fonds au moyen d'outils assurant à la fois la portabilité des fichiers dans le temps et l'enrichissement des contenus pour en faciliter la recherche et l'accès ultérieur et permettre une actualisation rapide;
- la diffusion progressive et sous des modalités variables, parfois encore à définir, des contenus vers les publics cibles en fonction de l'évolution de la demande et des besoins.

Cette évolution est irréversible. Pour les éditeurs qui ne s'y sont pas engagés, il n'est pas trop tard mais il est moins une. ■

La bibliothèque numérique au quotidien : aujourd'hui ou demain ?

par **Philippe ALLARD**,
journaliste

Si les « nouvelles technologies de l'information et de la communication » commencent déjà à prendre de l'âge, ont-elles pour autant envahi nos bibliothèques, changé leurs pratiques, leurs publics, leur rôle ? Si l'on peut broder indéfiniment sur les « bibliothèques numériques », qu'en est-il sur le terrain ? Ce dossier aborde le développement des TIC en bibliothèques sous l'angle du quotidien.

DE L'ART DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

Amusant : imaginez que vous deviez contacter des bibliothèques désignées comme étant attentives au développement des TIC en leur sein... Quoi de plus normal que de les contacter par courrier électronique ? ... Si ce n'est que les adresses fournies sur le site bibliotheques.be (1) ne sont pas ou plus correctes.

Ou que les bibliothèques n'ont pas systématisé une manière d'écrire et de répondre au courrier électronique ? Autrement dit, pour évoquer les TIC, il faut recourir au... papier ! Curieusement, un bibliothécaire nous signifiait que la lettre a pour lui valeur de confirmation. Ne pourrait-on donc aujourd'hui avoir confiance dans le mail ?

Les bibliothèques confirment l'approche très variée du traitement du courrier électronique en leur sein. Faut-il distinguer le mail de la bibliothèque, celui de la direction, les mails « personnels » des bibliothécaires ? Ouvre-t-on quotidiennement voire deux fois par jour sa BAL (boîte aux lettres) ? S'engage-t-on à répondre et dans quel délai à chaque mail ? Et que fait-on en cas d'absence de destinataire du courrier électronique ? La réflexion sur ces usages et procédures ne semble pas encore vraiment avoir traversé nos bibliothèques.

Pour ce qui concerne les adresses de courrier électronique recueillies par les bibliothèques, il semble qu'elles omettent de demander l'accord des lecteurs sur l'envoi ultérieur d'informations via cette adresse.

Les lecteurs eux-mêmes ne communiqueraient que peu avec la bibliothèque par la voie électronique. Il semblerait que, lorsqu'ils ont une question, ils souhaitent une réponse immédiate et téléphonique... ce qui n'est pas sans poser de problème car il n'est pas possible de s'interrompre à tout moment pour répondre dans l'instant.

Par contre, selon Marie-Christine Jadot (Bibliothèque des Riches-Claires à Bruxelles), l'existence d'un catalogue collectif peut amener un courrier électronique en provenance de l'étranger avec, aussi, une confusion entre les rôles d'une bibliothèque (« library » en anglais) et d'une librairie.

LA GESTION INFORMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE

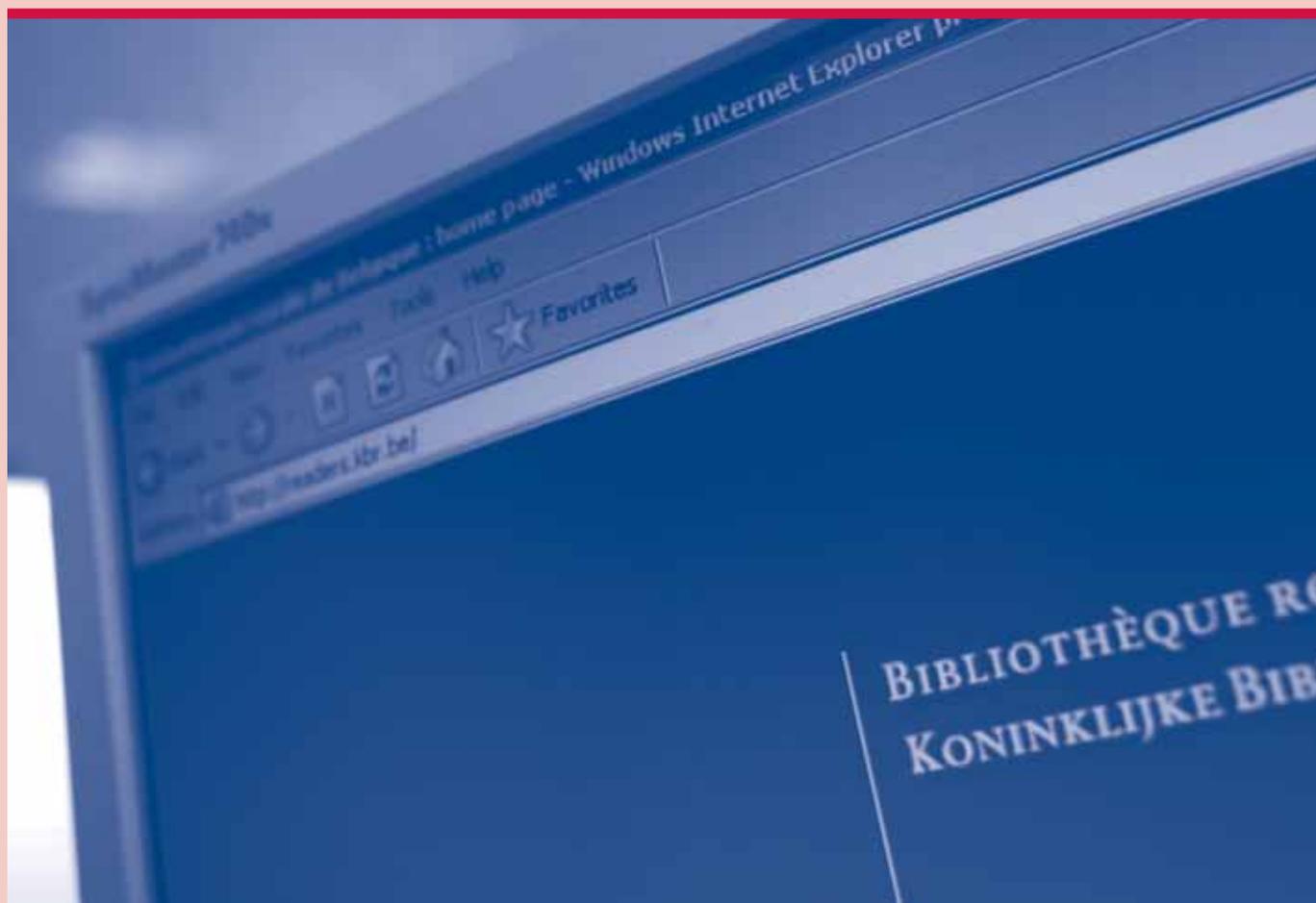
La question du choix, des fonctionnalités, du coût des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB) reste une question difficile pour beaucoup de bibliothèques.

Celles-ci affirment souvent se trouver captives de choix antérieurs. En effet, de peur de « perdre » des données ou... de changer des habitudes, elles se contentent de « upgrader » cette solution.

Certaines bibliothèques s'interrogent sur le rôle des pouvoirs publics au niveau communautaire ou provincial lorsqu'ils poussent à des regroupements autour de produits « phares » comme Vubis ou Aleph en Province de Liège. L'informatisation des bibliothèques est encouragée mais elle a un coût en terme de redevance de logiciel spécialisé qui ne peut être supporté par une petite bibliothèque, comme le rappelle Jean-Michel Defawe.

Ces solutions coûteuses ne peuvent être subventionnées (il ne s'agit pas d'achats) et, lors du passage vers une version supérieure, nécessitent des frais de migration ! « La bibliothèque n'est même plus maître de ses données », s'insurge Sébastien Reinders (Malmedy).

Ont participé à cette table ronde sur la bibliothèque numérique : Nadia Ajil, bibliothécaire à la Bibliothèque locale de Schaerbeek-Evere, Jean-Michel Defawe, responsable du Centre Multimédia Don Bosco à Liège, Jean Freyens, bibliothécaire-médiateur de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française à Nivelles, Isabelle Glaise, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque communale de Libramont, Marie-Christine Jadot, bibliothécaire dirigeante de la Bibliothèque des Riches-Claires de Bruxelles, Alexandre Lemaire, bibliothécaire dirigeant du Centre de Lecture publique de Genappe, Roseline Lemaire, bibliothécaire à la Bibliothèque communale de Malmedy, Sébastien Morancé, bibliothécaire dirigeant de la Bibliothèque principale d'Ath, Marie-Chantal Ranson, bibliothécaire dirigeante de la Bibliothèque locale pivot de Waremmes, Sébastien Reinders, gestionnaire de l'EPN M@lmedia de la Bibliothèque communale de Malmedy, Emmanuelle Robinet, bibliothécaire à la Bibliothèque communale de Libramont, Geneviève Steffens, bibliothécaire dirigeante de la Bibliothèque locale pivot libre de Hesbaye.



La charge importante de ces abonnements informatiques amène même des effets pervers. Comment faire admettre à une administration communale que l'on souhaite migrer vers une solution libre et « gratuite » alors qu'elle a jusqu'à présent investi dans une solution payante ? Le pouvoir organisateur est souvent un frein au changement; il demande des garanties pour la migration vers une solution libre, garantie qu'il n'est pas en mesure d'exiger pour un *upgrade* de solution payante.

Pourtant des solutions de SIGB libres ⁽²⁾ existent. Il y a quelques années le programme néo-zélandais Koha ⁽³⁾ était mis en avant mais, présenté lors des Rencontres wallonnes de l'Internet citoyen en 2004, il devait alors avouer quelques lacunes qui en éloignaient nos bibliothécaires. Aujourd'hui, un produit comme le logiciel français PMB paraît beaucoup plus séduisant. Il reste cependant qu'il n'existerait pas aujourd'hui en Communauté française de société de service comme la société française PMB Services ⁽⁴⁾ capable de suivre l'installation et la migration vers PMB. Mais, à l'heure du télétravail et de l'hébergement à distance, est-il nécessaire de bénéficier de services de proximité ?

SUR LE WEB

Qu'en est-il de la présence des bibliothèques sur le web ? À l'heure où le web est considéré, tant par les entreprises que par les pouvoirs

publics, comme un espace où il faut être visible, qu'en est-il de nos bibliothèques ? Disposent-elles de pages web, d'un site web, d'un blog ?

Les bibliothèques communales ont souvent droit à une page sur le site web communal. L'information fournie est souvent statique (coordonnées, heures d'ouverture, description du fonds, extrait du règlement, photos).

- Ath : sur le site Le Pays d'Ath www.ath.be
- Bruxelles : www.bibcentrale-bxl.be
- Genappe : sur une page du site www.genappe.be
- Libramont : page du site communal www.libramont.be/fr/vprat/culture/biblio.htm
- Liège (Centre Multimédia Don Bosco) : www.centremultimedia.be
- Malmedy ⁽⁵⁾ : page du site communal www.malmedy.be/info/biblio.htm
- Schaerbeek-Evere : www.bibliotheques-schaerbeek.be (ou www.mabiblio.be)
- Waremme : partie du site www.waremme.culture.be



Le système de gestion du site web communal ou de validation des données introduites ne permet pas à la bibliothèque de le gérer de manière plus dynamique en introduisant des informations plus « chaudes » de type agenda (animations, heures du conte, soirées littéraires, activités de vacances, participation à la Fête de l'Internet, à des opérations de type Livre en Fête ...) ou des critiques d'ouvrages (coups de coeur, nouvelles acquisitions). À Libramont, le projet de site de la bibliothèque se veut ambitieux, allant jusqu'à proposer une visite virtuelle des locaux.

Pour certains, la mise en valeur des nouveaux documents pourrait avoir l'effet pervers de les rendre encore plus inaccessibles, certaines nouveautés attendant deux ans avant de rejoindre les rayons !

La Bibliothèque d'Ath propose ainsi des contenus en ligne ⁽⁶⁾. Il s'agit d'ouvrages historiques, de cartes postales, de cartes géographiques c'est-à-dire des documents fort demandés ou susceptibles d'être volés ou abîmés lors des manipulations. Une telle démarche de numérisation (PDF) entreprise également à Malmedy par une association a, elle aussi, un coût.

La mise à disposition d'informations par la Bibliothèque communale de Waremme dans le site où elle est associée au Centre culturel, à l'Académie doit être constamment rappelée dans la communication de la bibliothèque.

DES BIBLIOBLOGS

En France, on les appelle biblioblogs. Le terme recouvre en fait les weblogs ⁽⁷⁾ de bibliothèques, de bibliothécaires ou de documentalistes.

Ils semblent rarissimes ⁽⁸⁾ chez nous. Pourtant, l'outil est gratuit ou peu coûteux (quelques euros par mois) et permet de rencontrer les besoins d'une bibliothèque puisqu'on peut y placer des infos permanentes dans des rubriques dédiées et mettre facilement en ligne des « actualités ». La facilité de l'outil blog par rapport au site web classique lui permet d'être géré facilement par n'importe quel membre du personnel, à qui l'on fournit un identifiant et un mot de passe. Il n'est pas besoin de compétences techniques particulières.

Pourquoi donc le nombre de blogs de bibliothèques n'explose-t-il pas ? Plusieurs raisons coexistent. D'une part, certaines communes ne souhaitent pas un émiettement de la présence communale sur le web. On peut cependant penser que le recours au blog devrait s'effectuer si le CMS (*Content Management System* ou système de gestion de contenu) du site web communal et son mode de gestion lui-même ne permettent pas à une bibliothèque d'y développer sa présence. Par ailleurs, un blog peut se développer harmonieusement en prolongement d'un site web communal dont il épouse par exemple la charte graphique.

D'autre part, des bibliothécaires affirment ne pas disposer du temps nécessaire pour créer et alimenter un blog. Concrètement, la création d'une solution hébergée payante de blog ne prend pourtant que quelques minutes; la personnalisation du blog prend sans doute plus de temps. Par contre, en ce qui concerne les informations susceptibles de figurer sur le blog, elles ne nécessitent pas nécessairement d'effort supplémentaire car elles sont déjà produites pour le SIGB (notices) ou pour la communication de la bibliothèque et de ses activités (annonces de manifestations, listes d'acquisitions).

DEMANDEZ LE CATALOGUE

Bien des bibliothèques trouvent un intérêt à proposer un catalogue sous format informatique qui puisse être accessible à partir de la bibliothèque mais aussi via l'Internet. Mieux, selon Jean-Michel Defawe (Centre Multimédia Don Bosco), il faudrait aboutir à un catalogue collectif en Communauté française.

Il existe déjà des catalogues collectifs en ligne en Région bruxelloise⁽⁹⁾ et en province du Luxembourg⁽¹⁰⁾ (s'appuyant tous deux sur Vubis), dans le Hainaut (BiblioPages⁽¹¹⁾) et dans le Brabant wallon⁽¹²⁾ (basé sur Adlib). Tous ces catalogues ne sont pas comparables puisque celui du Hainaut ne fonctionne pas en temps réel.

Ces catalogues collectifs ont déjà le mérite de favoriser les prêts interbibliothèques comme le rappelle Alexandre Lemaire (Genappe); ils amènent également à se poser quelques questions. Faut-il obligatoirement se rallier à un système commercial de type Vubis pour être repris dans un catalogue public ? La notion de province a-t-elle un sens alors que des bibliothèques peuvent être proches mais de part et d'autre de la frontière provinciale ?

Le principe du catalogue collectif est apprécié. Il est clairement profitable pour les bibliothèques locales qui voient certaine charge de travail diminuer au profit des autres tâches du bibliothécaire. « Le catalogue collectif a permis de faire connaître les petites bibliothèques », relève Marie-Christine Jadot; en effet, le lecteur intéressé par un ouvrage peut se rendre dans la bibliothèque qui dispose du titre ou solliciter le prêt entre les bibliothèques. Un catalogue collectif doit donc être considéré comme un « plus » ; il ne peut avoir d'incidence « forcée » sur la politique d'acquisition de chacun (par exemple, en empêchant l'achat d'un ouvrage déjà détenu par une autre bibliothèque).

Par contre, les intervenants, s'ils partagent cet idéal de catalogue collectif communautaire, souhaiteraient que celui-ci ne soit pas conçu comme un catalogue centralisateur mais, plutôt, comme un super-outil ou super-catalogue⁽¹³⁾ interrogeant les catalogues existants et permettant de trier les résultats.

Certains d'entre eux ont connaissance du logiciel MoCCAM (Mon Catalogue Collectif A moi⁽¹⁴⁾), un outil gratuit et open source qui permet de mettre en réseau des bibliothèques dont les logiciels de gestion sont

différents. MoCCAM permet ainsi de mettre en place un catalogue collectif et partagé, offrant la possibilité d'échanger des notices au format UNIMARC⁽¹⁵⁾ entre bibliothèques et de récupérer des notices ? Il favorise aussi le prêt entre bibliothèques. La version sur le web, MoCCAM-en-ligne⁽¹⁶⁾, permet de récupérer gratuitement des notices UNIMARC au format ISO 27.09.

L'ARRIVÉE DU RFID ?

Quand nos bibliothèques équiperont-elles les documents de radio-étiquettes (RFID tag ou transponder) pour récupérer des données à distance ?

Ces marqueurs dotés d'une puce et d'une antenne sont lues par des... lecteurs. Le RFID (*RadioFrequency Identification*) peut être utilisé pour la traçabilité des livres dans une bibliothèque. Il est facile d'identifier les livres entrants, sortants et d'éviter le vol. L'inventaire d'une bibliothèque est également beaucoup plus rapide.

Le système est encore méconnu de nos bibliothécaires qui craignent parfois pour le respect de la vie privée (mais le RFID n'est pas plus intrusif que le code à barres) et s'interrogent sur les coûts des lecteurs, des étiquettes et de leur mise en place. Ils souhaiteraient pouvoir visualiser ce système, le voir fonctionner et disposer d'une étude sur les avantages et inconvénients dans le secteur de la lecture publique. D'autres se demandent s'il faut encore aujourd'hui investir dans le code à barres !

En Belgique, la bibliothèque RFID d'Avelgem a été récompensée d'un E-Gov Award 2006⁽¹⁷⁾.

LE LIBRE ET LA BUREAUTIQUE

Comme d'autres services, les bibliothèques ont recours à des outils de bureautique et, traditionnellement, aux logiciels de Windows (Word pour le traitement de texte, Excel comme tableur, PowerPoint pour la présentation assistée par ordinateur) ou à la suite Office.

Peu de bibliothèques s'appuient sur les solutions libres gratuites comme OpenOffice. L'installation de ces solutions peut même engendrer mécontentement et rejet de la part du personnel.

La solution pourrait peut-être évoluer eu égard au développement de l'utilisation du format ODF (*Open Document Format*) qui, à partir de septembre 2008, deviendra obligatoire au niveau fédéral pour l'échange, au niveau des pouvoirs publics, de documents bureautiques comme les documents texte, les feuilles de calcul, les présentations. Ce format ODF est proposé par OpenOffice.

Pour ne pas recourir au format ODF qui n'est pas lisible par MS Word (sauf si l'utilisateur final a téléchargé un convertisseur), certains préféreront sauver leurs documents en PDF.

JOUER COLLECTIF ?

Nos bibliothèques se sont-elles emparées des wikis ? Bien sûr, elles connaissent le principe des wikis ⁽¹⁸⁾ avec ces sites web dont les pages sont susceptibles d'être modifiées par chacun. En usent-elles pour autant ?

Wikipédia semble être devenu « la » référence dans le domaine des wikis. Cette encyclopédie libre et gratuite en ligne est un outil facile à consulter et même recommandé par les enseignants. Au point cependant que nos bibliothécaires doivent rappeler aux utilisateurs qu'il convient d'évaluer l'information.

Mais une bibliothèque peut-elle produire du contenu ? Par exemple, à propos de la commune, de son histoire, des thématiques portées par ses fonds... ? La question n'est-elle pas à l'ordre du jour. Nos bibliothèques inviteraient donc à la consommation d'une information sur le web comme sur le papier plutôt qu'à participer à un processus de production/écriture.

Quant aux usages du wiki comme instrument de formation du bibliothécaire, ils sont également ignorés. Par exemple, les bibliothécaires ne se sont pas emparés du wikilivre ou du cours en ligne *BiblioTIC : l'informatique et l'Internet au service des bibliothèques*. Wikilivres ⁽¹⁹⁾ est pourtant une bibliothèque de livres pédagogiques librement distribuables que chacun peut améliorer. Logique dans un domaine aussi mouvant que les TIC et dans le monde des bibliothèques où les pratiques et expériences ne sont pas homogènes.

Bibliopédia ⁽²⁰⁾ ne rencontre ici guère plus de succès. Ce wiki visiblement méconnu se veut un « site collaboratif pour les bibliothécaires, documentalistes et archivistes francophones ». À ce titre, il pourrait être utilisé comme ressource pour nos (futurs) bibliothécaires et ceux-ci pourraient également l'alimenter, ne serait-ce que pour lui donner un accent belge francophone.

ESPACES MULTIMÉDIAS OU EPN

Qu'on les appelle espaces multimédias ou espaces publics numériques (EPN), ces « cyber-espaces » sont devenus des pôles importants dans nos bibliothèques.

Si certaines salles de lecture continuent à être équipées de PC connectés à l'Internet pour effectuer de la recherche documentaire ⁽²¹⁾, des salles sont maintenant spécifiquement réservées au multimédia.

S'y pose déjà la question des usages encouragés, tolérés ou interdits (par exemple le téléchargement de logiciels), de la hiérarchisation des usages sous le regard adulte.

Ces espaces ont été équipés en profitant de moyens divers comme des fonds Interreg ou, plus récemment, les appels à projets du ministre wallon

Bibliopédia

Le wiki Bibliopédia (biblio.wikia.com) est structuré autour de six thèmes :

- Métier : devenir bibliothécaire, devenir documentaliste, devenir archiviste, connaître l'arrière-plan.
- Publics et services : connaître et accueillir les publics, action culturelle.
- Collections : maîtriser les outils, gérer des supports, développer une collection.
- Organisation : concevoir et gérer un établissement.
- Informatique documentaire.
- Sites web : sites à destination des professionnels, sitotheque pour le public.

Philippe Courard et du ministre fédéral Christian Dupont. Il reste néanmoins que, si l'arrivée d'un tel matériel est appréciable, le véritable investissement consiste en l'engagement de personnel supplémentaire ou l'affectation d'un membre du personnel à ce type de tâches. Le recours au bénévolat peut être envisagé, sans pour cela qu'il fasse office de panacée. Des partenariats peuvent être instaurés comme à Ath avec les Cyberséniors de l'UCP - Mouvement Social des Aînés et l'École des devoirs.

Il faut également disposer d'outils de gestion du parc informatique, qu'il s'agisse d'une solution de gestion du cyber-espace comme Cyberlux ⁽²²⁾ ou d'un outil plus complexe (avec installation et désinstallation des postes clients) comme IT-EPN ⁽²³⁾. La maintenance technique reste souvent un problème.

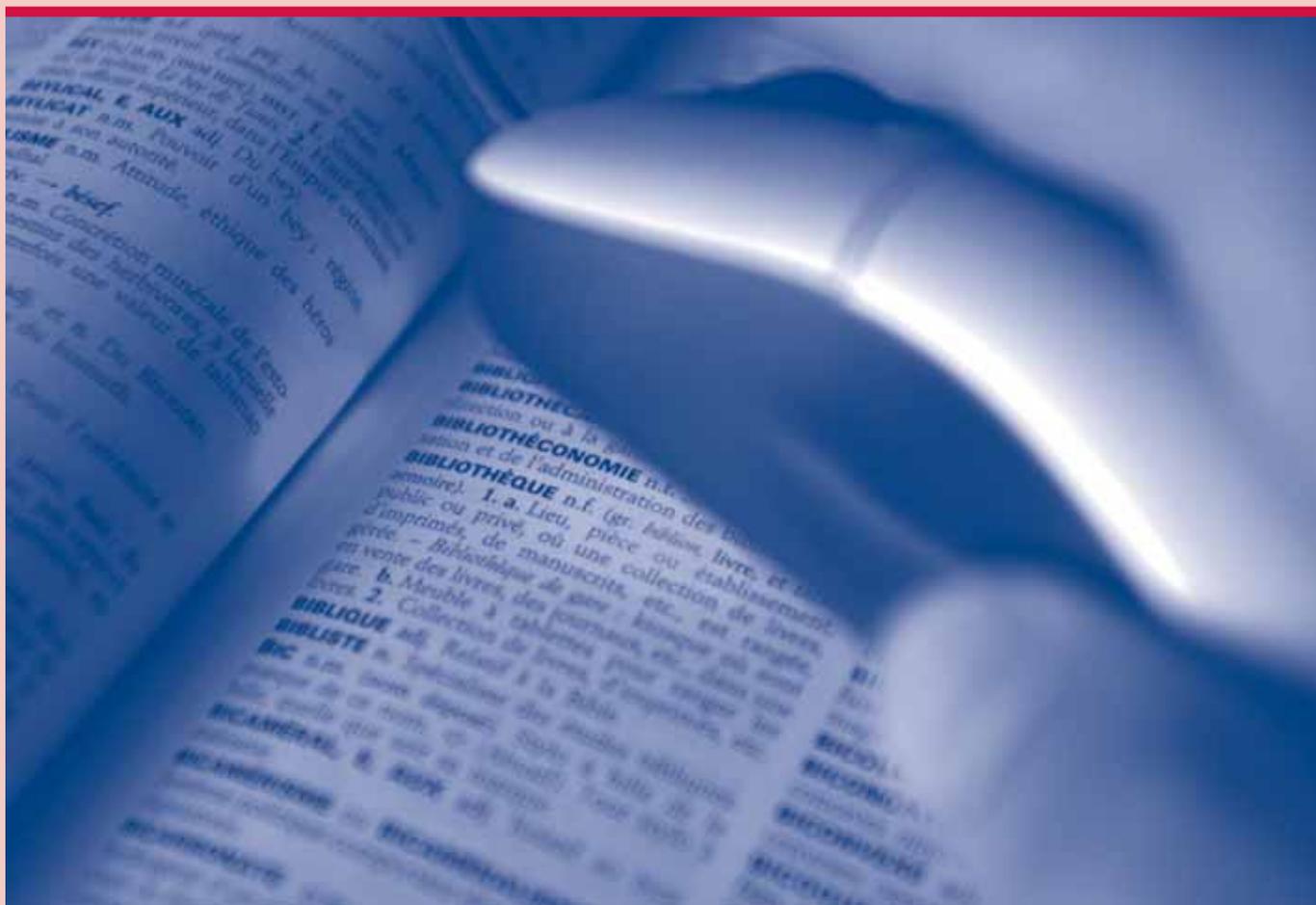
La question du recours aux solutions libres se pose également dans l'espace multimédia. S'agit-il de privilégier des usages (utiliser un traitement de texte, aborder la retouche d'image) ou de mettre en valeur des produits payants ou gratuits (Word ou OpenOffice, Photoshop ou The Gimp) ?

Le rôle même de ces espaces et de leurs « animateurs » doit sans doute être redéfini dans chaque bibliothèque. Si les uns prônent une approche large des TIC avec, par exemple, la Bibliothèque locale pivot de Waremmes qui propose des modules de formation; d'autres comme Nadia Ajil (Schaerbeek) refusent par exemple de développer des initiations ou formations dans des domaines comme la bureautique (ou de laisser se développer des usages comme le chat, le téléchargement de musique,...). « Est-ce encore notre mission ? » demande Geneviève Steffens (Bibliothèque locale publique de Hesbaye).

L'idée que l'introduction d'un espace multimédia dans une bibliothèque y amènerait de nouveaux lecteurs semble battue en brèche. Le nouveau public ne paraît pas se tourner vers les rayons papier et si certains habitués de la bibliothèque se tournent vers le numérique, ce n'est cependant pas la majorité.

EXISTE-T-IL DES BIBLIOTHÉCAIRES VEILLEURS ?

La veille peut se pratiquer de plusieurs manières. Par exemple, en « souscrivant » (gratuitement) à des fils RSS ⁽²⁴⁾ que l'on peut donc lire sur un logiciel spécialisé comme RSS Express ⁽²⁵⁾ ou sur un agrégateur en ligne comme Netvibes ⁽²⁶⁾. En clair : toutes les dernières informations



(c'est-à-dire leur titre, éventuellement le chapô (27), une illustration) en provenance des sites « surveillés » apparaissent. D'un rapide coup d'oeil, on peut donc visionner les changements sur ces sites et d'un clic se rendre sur le site inspecté.

La veille peut également s'exercer en s'abonnant à des listes de discussion de bibliothécaires. On connaît par exemple en Belgique les listes des anciens d'écoles de bibliothécaires. En France, les listes Biblio-fr (28) et de l'ADBS (29) fournissent de nombreuses informations, trop peut-être pour ceux qui ne veulent pas être submergés.

EN DEMANDE !

Qu'il soit question de SIGB, de catalogue collectif, on sent les bibliothécaires en demande. Jean-Michel Defawe va jusqu'à évoquer le besoin d'une « maison de la bibliothèque », un lieu où l'on pourrait découvrir les solutions d'aujourd'hui et de demain, les tester.

Vers une bibliothèque 2.0 ?

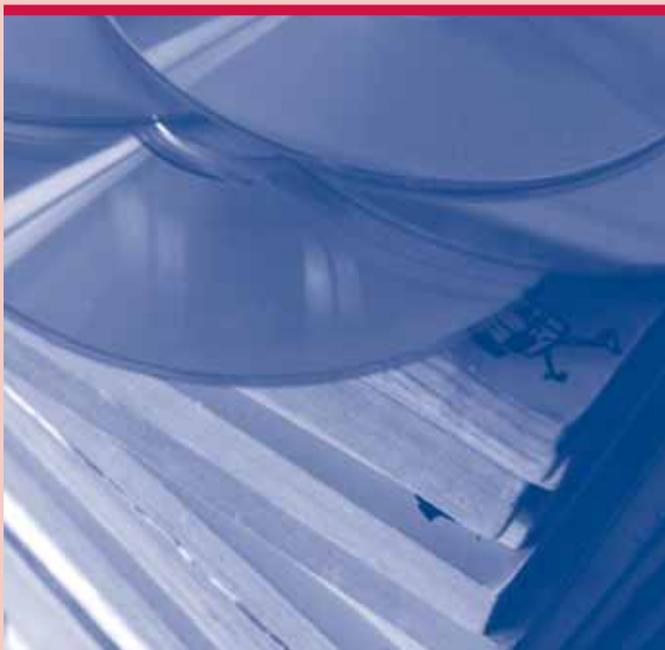
Par bibliothèque 2.0 - un concept « mode » - il faut entendre une bibliothèque qui serait traversée par l'esprit du Web 2.0, à savoir un web passé sur la contribution, le partage, la personnalisation.

Bibliopédia dégage cinq axes dans cette bibliothèque 2.0

- se promouvoir (le marketing pour aller (re)conquérir son/le public)
- s'ouvrir à l'utilisateur (qu'il devienne « contributeur »)
- améliorer les outils existants (soit approfondir les missions traditionnelles)
- délivrer de nouveaux services (soit diversifier les missions traditionnelles)
- se poser en forum social (soit se positionner comme lieu central pour la communauté)

Bibliopédia cite parmi les types d'outils 2.0 employés ou employables en bibliothèque les alertes par RSS ou e-mail, les blogs d'actualité, les wikis, les tags (étiquettes ou mots-clés) collaboratifs, le podcast, les espaces sur les réseaux sociaux, les OPAC de la nouvelle génération.

Des pistes qui devraient donc être creusées pour que chacun puisse découvrir ces outils et leurs usages, les déployer... ou les ranger au rayon des gadgets.



Le besoin d'une expertise est également identifié. Les bibliothécaires se sentent quelque peu isolés lorsqu'ils doivent rédiger un cahier des charges pour un SIGB, pour le développement du réseau informatique de la bibliothèque ou l'installation d'un EPN. Comment par exemple découvrir les SIGB et accéder à un comparatif professionnel ?

Même inquiétude en ce qui concerne la question des droits : en matière de reproduction de notices, de couvertures de livres, de quatrième de couverture, d'images sur les pages web, d'informations sur les lecteurs, de responsabilité en ce qui concerne l'espace multimédias.

La demande porte également sur le soutien au développement de solutions logicielles libres qui répondraient aux attentes des bibliothécaires de terrain et une aide à la diffusion de ces solutions auprès des bibliothèques.

Avec un métier et un cadre qui évoluent, les bibliothécaires sont en demande d'un lieu où les évolutions, les tendances pourraient être montrées, expliquées et débattues.

UN MÉTIER EN ÉVOLUTION

Quel est aujourd'hui notre métier ? Comment va-t-il évoluer ?

Va-t-on créer des bibliothécaires d'un type nouveau, personne-ressource pour les technologies nouvelles ? S'agira-t-il d'affecter des bibliothécaires en tout ou en partie à l'animation de l'espace public numérique ? Les bibliothécaires devront-ils être polyvalents ? Ou, à l'inverse, la bibliothèque peut-elle aujourd'hui se doter de nouveaux travailleurs, non bibliothécaires, réunissant des compétences informatiques, pédagogiques, d'animation pour gérer et animer les cyber-espaces de bibliothèques ? Faut-il dès lors mettre en place des équipes pluridisciplinaires ?

Roseline Lemaire (Malmedy) s'interrogeait sur le devenir du métier faisant part de son sentiment que les nouvelles orientations ne sont pas anticipées. Un sentiment partagé par Jean-Michel Defawe qui craint que l'on ne soit toujours en retard d'une guerre.

Quant à la bibliothèque, sera-t-elle toujours tournée vers le livre ? Ou plutôt vers l'information, sous toutes ses formes ? ■

- 1 Pour info, le site bibliothèques.be est en cours de restructuration (note de la rédaction).
- 2 On peut également consulter les travaux du Groupe de réflexion sur les SIGB libres (www.sigb-libres.info).
- 3 www.koha-fr.org.
- 4 www.sigb.net.
- 5 A Malmédy, si la ludothèque est mentionnée sur le site web communal, son site ou plutôt celui du club de jeux de société (mdy.eludique.com) a été créé par un bénévole. Il donne accès à un catalogue des jeux de la ludothèque.
- 6 ecolecomath.site.voila.fr (avec, au départ, un travail des enseignants du réseau communal).
- 7 fr.wikipedia.org/wiki/BLOG.
- 8 Blog de bibliothèque : bibliothequedesambreville.over-blog.com. Quelques rares blogs de bibliothécaires : "gatsu gatsu" de Françoise de Hemptinne (www.gatsu-gatsu.com) et "les yeux ouverts : carnets d'un bibliothécaire de campagne" (les-yeux-ouverts.blogspot.com).
- 9 www.bibcentrale-bxl.be/default-vub.htm
- 10 www.bibliotheques.province.luxembourg.be/webopac/vubis.csp
- 11 Pour l'anecdote, on remarquera que ce catalogue n'est accessible que via une adresse particulièrement longue (www.hainaut.be/culture/bibliotheques/templates/biblio_stat.asp?page=collectif-hainuyer&id_menu=19&id_theme=2). Par contre, le nom de domaine bibliopages.be est toujours libre !
- 12 Catalogue collectif des bibliothèques de la Communauté française et du Brabant wallon.
- 13 S'appuyant, par exemple, sur la norme Z 39.50.
- 14 www.moccam.fr.
- 15 www.ifla.org/VI/8/up.htm (en anglais).
- 16 moccam-en-ligne.fr.
- 17 Cfr www.frdatanews.be/news/entreprise_computing/e-business/20061108008.
- 18 fr.wikipedia.org/wiki/Wiki.
- 19 fr.wikibooks.org.
- 20 biblio.wikia.com.
- 21 La consultation d'ouvrages de référence en ligne rendrait en partie obsolète leur présence dans les rayons de la salle de lecture alors que l'arrêté impose un minimum d'ouvrages de ce type.
- 22 www.data-concept.eu (Cyberlux est gratuit jusqu'à six postes).
- 23 www.it-optics.com
- 24 Really Simple Syndication ou Rich Site Summary. L'utilisation des fils ou flux RSS (RSS feeds) fera l'objet d'un prochain article.
- 25 www.rssxpress.net.
- 26 www.netvibes.com.
- 27 Ou chapeau : paragraphe introduisant un article.
- 28 biblio-fr.info.unicaen.fr.
- 29 listes.adbs.fr/sympa/info/adbs-info.